

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2015

La séance est ouverte à 16h00, sous la présidence de M. André WOJCIECHOWSKI, maire de la ville de SAINT-AVOLD, à la suite de la convocation en date du 27 mai 2015, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

A L'OUVERTURE

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTIER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS démissionnaire
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (8)

M. THIERCY à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM
Mme PIGEOT à M. MALICK

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (4)

M. LANG
Mme PIGEOT (M. MALICK absent donc pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)

OBSERVATIONS :

- (1) M. LANG est arrivé au cours du point n°2 – (2)- Mme TIRONI JOUBERT est arrivée au cours du point n°15 – (3)- M. THIERCY est arrivé au cours du point n°19 – Installation de Mme Virginie ODDO en remplacement de Mme Stéphanie COLBUS démissionnaire.

ORDRE DU JOUR

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX Page n° à Page n°
0	Secrétariat du Conseil municipal	Communications.	M. le Maire	130 à 131
1	Direction générale	Remplacement de Mme Stéphanie COLBUS, démissionnaire. Modification des commissions municipales.	M. le Maire	132 à 135
2	Finances	Présentation du compte administratif principal de l'exercice 2014.	M. KIEFFER Adjoint	136 à 137
3		Présentation des comptes administratifs annexes de l'exercice 2014 (action culturelle, crématorium, Ardant du Picq, parking Saint-Nabor).	M. KIEFFER Adjoint	138 à 142
4		Présentation du compte administratif de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg » - exercice 2014.	M. KIEFFER Adjoint	143 à 144
5		Présentation du compte de gestion principal de l'exercice 2014.	Mme la Trésorière principale	145 à 146
6		Présentation des comptes de gestion annexes de l'exercice 2014 (action culturelle, crématorium, Ardant du Picq, parking Saint-Nabor).	Mme la Trésorière principale	147 à 148
7		Présentation du compte de gestion de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg » - exercice 2014.	Mme la Trésorière principale	149 à 150
8		Affectation des résultats constatés au compte administratif principal 2014.	M. KIEFFER Adjoint	151 à 152
9		Affectation des résultats constatés aux comptes administratifs annexes 2014 - action culturelle, crématorium, parking Saint-Nabor.	M. KIEFFER Adjoint	153 à 154
10		Décision modificative.	Mme LAUER Conseillère municipale	155
11		Octroi de la garantie communale pour un emprunt à réaliser par NEOLIA LORRAINE pour une opération de réhabilitation de 43 logements rue du Pré aux moines, immeubles 11-13 et 15 à SAINT-AVOLD.	M. BRETTNACHER Conseiller municipal	156 à 158

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX Page n° à Page n
12	Scolaire	Revalorisation des tarifs de la restauration scolaire et de la maison de la petite enfance.	M. SLIWINSKI Conseiller municipal	159 à 160
13		Proposition d'attribution de subventions aux associations scolaires ou autres organismes relevant de sa compétence pour l'exercice 2015.	M. SLIWINSKI Conseiller municipal	161 à 162
14		Carte scolaire 2015/2016 – Motion.	M. le Maire	163 à 164
15	Affaires sociales	Subvention à l'association « ARC EN CIEL », gestionnaire du multi-accueil (versement du solde).	Mme PISTER Adjointe	165 à 166
16		Subvention au CMSEA – ateliers-jeunes.	Mme JOHO Conseillère municipale	167
17		Subvention à l'association d'action en faveur des personnes âgées de Saint-Avoid et de ses cantons.	Mme Josyane BECKER Conseillère municipale	168
18	Direction générale	Annulation de la délibération du 19 décembre 2012, point n°1 : Vente des terrains sis 45-49 avenue Patton, intervention d'un mandataire – Information au conseil.	M. STEINER Adjoint	169 à 170
19		Dépenses à imputer au compte « 6232 » fêtes et cérémonies.	M. STEINER Adjoint	171 à 172
20		Attribution d'une subvention au conseil presbytéral de l'église protestante d'Augsbourg – Convention pluriannuelle.	M. KIEFFER Adjoint	173 à 174
21		Divers rapports d'activité – année 2014.	M. KIEFFER Adjoint	175 à 176
22		Compte rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.	M. STEINER Adjoint	177 à 182
23		Assurances – risques statutaires	M. VUKOJEVIC Adjoint	183 à 184
24	Jeunesse et sports	Subvention de fonctionnement aux clubs sportifs – convention à intervenir entre la ville de Saint-Avoid et les clubs – année 2015.	Mme AUDIS Adjointe	185 à 188
25		Attribution de subvention aux clubs dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives – Exercice 2015.	Mme BOISSENOT Conseillère municipale	189
26	Vie associative	Versement des subventions aux associations « vie associative » au titre de l'exercice 2015.	M. STEINER Adjoint	190 à 195
27		Bourses initiatives.	M. GAUDIG Conseiller municipal	196
28		Attribution de la subvention de fonctionnement à l'office du tourisme – exercice 2015.	M. Sylvain BECKER Conseiller municipal	197 à 201
29	Marchés publics	Attribution du marché travaux de génie civil sur la voirie.	M. VUKOJEVIC Adjoint	202
30		Rénovation du foyer au quartier HUCHET – approbation de l'APD – lancement des consultations.	M. BRETTNACHER Conseiller municipal	203 à 209
31	Environnement	Attribution de subvention aux associations au titre de l'exercice 2015.	Mme STELMASZYK Adjointe	210 à 214
32		Adhésion de la commune de Saint-Avoid au syndicat intercommunal pour l'entretien et l'aménagement de la Rosselle (S.I.E.A.R) – Contribution 2015	M. HELFENSTEIN Conseiller municipal	215
33	Archives	Attribution des subventions aux associations au titre de l'exercice 2015.	Mme SALAMONOWSKI Conseillère municipale	216 à 218
34	Culturel	Attribution de subventions 2015 – associations à vocation culturelles.	M. SLIWINSKI Conseiller municipal	219 à 223
35	Centre culturel Pierre Messmer	Festival Saint'A Folk 2015	M. SLIWINSKI Conseiller municipal	224 à 225

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX <i>Page n° à Page n</i>
36	Urbanisme	Dénomination voirie,	Mme ELMERICH Conseillère municipale	226 à 227
37		Déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU de Saint-Avoid en vue du déplacement de la clôture du poste électrique de Saint-Avoid par la société réseau de transport d'électricité (RTE).	M. VUKOJEVIC Adjoint	228 à 234
38	Logement	Participation à la manifestation « fête des voisins » - édition 2015.	Mlle HALBWACHS Conseillère municipale	235
39	Foncier	Cession d'un terrain à bâtir sis rue de L'Ermitage	M. VUKOJEVIC Conseiller municipal	236 à 238
40		Echange immobilier à intervenir dans la zone de l'Agora entre la commune et la SCI JULIE.	M. HAYDINGER Conseiller municipal	239 à 242
41		Cession d'un immeuble communal sis 26 rue Lemire.	M. BRETTNACHER Conseiller municipal	243 à 245
42		Cession après déclassement du domaine public communal d'une emprise sise rue du chevreuil.	Mme PISTER Adjointe	246 à 249
Qo1	Question orale	Question orale de Mme TIRONI JOUBERT - réponse de M. le Maire.	M. le Maire	250 à 251
Qo2		Question orale de Mme IMBAUT - réponse de M. le Maire.	M. le Maire	252 à 253
Qo3		Question orale de M. BREM - réponse de M. le Maire.	M. le Maire	254 à 255
			<i>Page signatures</i>	256

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
 Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERRY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvio BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Maelyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLEWINSKI
 Sophie HALBWAGHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Stéphanie COLBUS
 Nathalie PIGEOT

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
 à des membres présents (8)**

M. THIERRY à M. BRETTNACHER
 Mme BOUR-MAS à M. SLEWINSKI
 M. GAUDIG à M. STEINER
 M. BECKER à Mme AUDIS
 Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
 M. WITTMER à M. PELLEGRINI
 Mlle HALBWAGHS à M. TLEMSANI
 Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM
 Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
 à des membres présents (4)**

M. LANG
 Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
 M. MALICK (absent excusé)
 Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

0. COMMUNICATIONS

Exposé de M. le Maire.

Le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer...

Je suis heureux de vous retrouver ici à l'occasion de cette 4ème séance du Conseil municipal de l'année 2015, consacrée en grande partie au vote du compte administratif de l'exercice 2014. A ce propos, je souhaite la bienvenue à Mme DE SANTIS, notre Trésorière principale.

J'aurais aimé également, souhaiter la bienvenue à Mme ODDO, notre nouvelle collègue, qui sera installée dans ses fonctions de conseillère municipale juste après, en point 1, mais elle est absente.

A toutes et à tous, je vous souhaite la bienvenue.

QUESTIONS ORALES

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, Mme TIRONI JOUBERT, Mme Monique IMBAUT et M. Jean-Claude BREM, du groupe « St-Avold Avenir » m'ont adressé une question chacun, par courriers réceptionnés au secrétariat général, questions auxquelles je répondrai en fin de séance.

REMERCIEMENTS

Divers remerciements m'ont été adressés, ils émanent de :

- *M. MANGIN, responsable du centre des restos du cœur de Saint-Avold, pour l'ensemble des actions engagées par la ville de Saint-Avold au profit des personnes accueillies par le centre ;*
- *M. RACZKIEWICZ, président du cyclo-club, pour l'aide apportée par la municipalité dans l'organisation de leur 30^{ème} naborienne du cyclo-club.*

INFORMATIONS DIVERSES

(1) M. Yann HALBWACHS, Président de l'Office du tourisme de Saint-Avold, nous informe fièrement que l'Office du tourisme fait partie pour la 2^{ème} année consécutive des lauréats du concours « Ambassadeurs de Lorraine » organisé par le Comité régional du tourisme et récompensant les offices de tourisme qui ont distribué le plus grand nombre de « pass Lorraine » à leurs visiteurs (+ 200 en 2014, St. Avold rivalise donc avec les OT de Metz, Bitche et Sarreguemines).

(2) A la proposition de Mme IMBAUT, reçue par mail le 29 mai 2015, de présenter un point supplémentaire à l'ordre du jour de cette séance, relatif à l'expression des groupes politiques dans le bulletin d'information générale de la commune, je vous informe qu'une commission COMMUNICATIONS est prévue le 17 juin prochain au cours de laquelle le point sera discuté et le conseil municipal délibèrera à l'issue. Il n'est donc pas nécessaire de mettre ce point à l'ordre du jour du conseil d'aujourd'hui.



Pour extrait conforme
Saint-Avold le 12 juin 2015
Le Maire, ▶

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Envoyé en préfecture le 15/06/2015

Reçu en préfecture le 15/06/2015

Affiché le 15/06/2015

ID : 057-215708060-20150605-166_2015_CM_1-DE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJRVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (12)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (8)

M. THERCY à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM
Mme PIGEOT à M. MALICK

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (4)

M. LANG
Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

- 01 - (1) **DEMISSION DE MME STEPHANIE COLBUS (Conseillère municipale – liste SAINT-AVOLD BLEU MARINE).**
DEMISSION DE M. GUY GITTON (suivant de la liste SAINT-AVOLD BLEU MARINE).
- (2) **INSTALLATION DE MME VIRGINIE ODDO (suivante de la liste SAINT-AVOLD BLEU MARINE – après M. GITTON)**
- (3) **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Exposé de M. le Maire.

1.- Remplacement de Mme Stéphanie COLBUS, démissionnaire.

Je vous informe que Mme Stéphanie COLBUS, conseillère municipale, m'a présenté sa démission par courrier daté du 24 avril 2015, réceptionné le 29 avril 2015, savoir :

« Monsieur le Maire,

Membre du Conseil municipal de Saint-Avold depuis le 23 mars 2014, je viens par cette lettre vous faire part de ma démission.

Celle-ci est motivée pour des raisons personnelles et familiales.

Pour ces raisons, je vous demande de bien vouloir prendre acte de ma démission de mon poste de conseillère municipale et de transmettre ce courrier au préfet, comme la loi l'exige.

En espérant que vous comprendrez les raisons de ma démission,

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées. »

Aux termes des dispositions de l'article L. 2121-4 du code général des collectivités territoriales, « la démission est définitive dès sa réception par le maire ».

Par ailleurs, l'article L. 270 du code électoral stipule :

« Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette même liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Mme Stéphanie COLBUS ayant été élue lors du scrutin du 23 mars 2014 sur la liste « SAINT-AVOLD BLEU MARINE » c'est donc sur cette liste qu'il convient de déterminer le candidat venant immédiatement après le dernier élu de ladite liste, en vue d'occuper le siège devenu vacant, à savoir M. Guy GITTON.

Or, M. Guy GITTON m'a présenté à son tour sa démission par courrier daté et réceptionné le 20 mai 2015, savoir :

Monsieur,

Ayant pris connaissance ce jour, le 20 mai 2015, du courrier me désignant Conseiller municipal, en remplacement de Mme COLBUS Stéphanie, démissionnaire, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le refus de briguer ce poste et de ce fait, je vous en présente ma démission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

2.- Installation de Mme Virginie ODDO.

Par conséquent et aux termes des articles L. 2121-4 du code général des collectivités territoriales et L. 270 du code électoral (cf ci-dessus), il convient de déterminer le candidat venant immédiatement après M. Guy GITTON en vue d'occuper le siège devenu vacant, savoir Mme Virginie ODDO.

Pour ces motifs, l'assemblée est invitée :

- à faire référence au procès-verbal de l'installation du Conseil municipal du 28 mars 2014 ;
- à constater que le siège précédemment occupé par Mme Stéphanie COLBUS est vacant ;
- à constater que le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « SAINT-AVOLD BLEU MARINE » est M. Guy GITTON et que ce dernier est également démissionnaire ;
- à constater que le candidat venant immédiatement après M. Guy GITTON est Mme Virginie ODDO,

Ceci étant exposé et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que Mme Virginie ODDO est installée dans ses fonctions de Conseillère municipale de la ville de Saint-Avold et que l'ordre du tableau du Conseil municipal est modifié en conséquence.

3.- Modification des commissions municipales.

Par délibération du 8 avril 2014, point n°3, le Conseil municipal a formé ses commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises.

Depuis certaines modifications ont eu lieu, validées par les conseils municipaux des 10 juillet 2014, 27 octobre 2014 et 23 février 2015.

Il convient aujourd'hui, suite à la démission de Mme Stéphanie COLBUS, d'apporter de nouvelles modifications au sein des commissions.

Aussi je vous propose, de remplacer Mme COLBUS par Mme ODDO dans la commission n°4 : affaires sociales, conseil des séniors ainsi que dans la commission n°7 : jeunesse et sports.

Décision du Conseil municipal :

La modification des commissions N°4 et N°7, proposée par M. le Maire, est adoptée à l'unanimité.



Pour extrait conforme
Saint-Avold le 8 juin 2015
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Conseil municipal du 8 avril 2014, 10 juillet 2014, 27 octobre 2014, 23 février 2015, **5 JUNI 2015**

N° d'ordre	COMMISSIONS	Présidents et vice-présidents délégués par M. le Maire		Membres (classement : ordre du tableau du C.M.)	Total membres
		Présidents	Vice-présidents		
1	Vie associative, vie des quartiers, citoyenneté, tourisme, conseil des jeunes, conseil consultatif de la vie locale	M. STEINER	M. GAUDIG	M. THIERY, Mme AUDIS, M. PELLEGRINI, Mme PILL, M. Sylvain BECKER, M. HAYDINGER, M. BREM, Mme PIGEOT	10
2	Urbanisme, foncier/opérations immobilières, artisanat, commerce, logement, diversité	M. TLEMSANI	M. THIERY	Mme PISTER, M. VUKOJEVIC, M. BRETTNACHER, M. HAYDINGER, Mme ELMERICH, Mme HALBWACHS, M. LANG, Mme PIGEOT	10
3	Finances et marchés publics	M. KIEFFER	Mme LAUER	M. STEINER, M. THIERY, Mme STELMASZYK, M. VUKOJEVIC, M. BRETTNACHER, M. SLIWINSKI, M. BREM, M. MALICK	10
4	Affaires sociales, conseil des anciens	Mme PISTER	Mme JOHO	M. GAUDIG, Mme BECKER Josyane, Mme ELMERICH Mme PILL, Mme SALAMONOWSKI, Mme TIRONI JOUBERT, Mme GOLBUS, Mme ODDO	9
5	Travaux, circulation, transports, plan handicap, hygiène et sécurité, personnel	M. THIERY	M. BRETTNACHER	M. TLEMSANI, M. VUKOJEVIC, M. GAUDIG, Mme BECKER Josyane, Mme SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, M. LANG, M. MALICK	10
6	Environnement, population, état civil, cimetières, nouvelles technologies, communication.	Mme STELMASZYK	M. HELFENSTEIN	M. TLEMSANI, M. PELLEGRINI, Mme LAUER, Mme BOISSENOT, Mme JOHO, , M. WITTMER, M. BREM	9
7	Jeunesse et sports	Mme AUDIS	Mme PILL	M. KIEFFER, Mme BOUR-MAS, Mme JOHO, Mme BOISSENOT, Mme HALBWACHS, M. BREM, Mme GOLBUS, Mme ODDO	9
8	Sécurité, occupation du domaine communal, patriotique	M. VUKOJEVIC	M. HELFENSTEIN	M. STEINER, M. PELLEGRINI, M. Sylvain BECKER, Mme BOISSENOT, M. WITTMER, M. LANG, Mme HALBWACHS, Mme IMBAUT, M. MALICK	10
9	Culture, scolaire, archives, jumelage, médailles de la ville	Mme BOUR-MAS	M. SLIWINSKI	Mme PISTER, Mme STELMASZYK, Mme AUDIS, Mme SALAMONOWSKI, M. WITTMER, Mme IMBAUT	8
10	Appel d'offres	M. WOJCIECHOWSKI Ou le cas échéant l'adjoint délégué : M. STEINER		Titulaires : - M. Michel KIEFFER - M. Yahia TLEMSANI - M. Christian THIERY - M. Lothaire GAUDIG - M. Jean-Claude BREM Suppléants : M. Gérard BRETTNACHER M. Pascal HELFENSTEIN Mme Josyane BECKER Mme Nathalie PILL M. Dominique LANG	

Envoyé en préfecture le 15/06/2015
Reçu en préfecture le 15/06/2015
Affiché le 15/06/2015
ID : 057-215708060-20150605-166_2015_CM_1-DE

Modifications CM du 05.06.2015 (fluo jaune)

36, Boulevard de Lorraine – BP 10019 – 57501 SAINT-AVOLD Cedex – Tel. 03.87.91.10.07 – Fax 03.87.91.36.47

www.mairie-saint-avold.fr – e-mail : courrier@mairie-saint-avold.fr



SAINT-AVOLD

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire (a quitté la salle avant le vote conformément à la loi)

Mmes et MM Les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Léahire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. THIERCY à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

M. le Maire
Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS: Conformément à la loi, M. le Maire n'a pas participé au vote de ce point.

Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

2. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2014

Exposé de M. KIEFFER, adjoint, rapporteur.

Après que M. le Maire ait quitté la salle de séance, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. René STEINER, Adjoint, délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2014 dressé par M. André WOJCIECHOWSKI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs		538 845,28		3 964 744,12		4 503 589,40
Part affectée à l'investissement				-1 368 540,13		-1 368 540,13
Opérations de l'exercice	6 817 123,49	6 694 571,47	28 556 097,39	29 066 595,39	35 373 220,88	35 761 166,86
TOTAUX	6 817 123,49	7 233 416,75	28 556 097,39	31 662 799,38	35 373 220,88	38 896 216,13
Résultats de clôture		416 293,26		3 106 701,99		3 522 995,25
Restes à réaliser	1 387 761,56				1 387 761,56	
TOTAUX CUMULES	1 387 761,56	416 293,26		3 106 701,99	1 387 761,56	3 522 995,25
RESULTATS DEFINITIFS	971 468,30			3 106 701,99		2 135 233,69

- 2) constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;

- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte principal ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

---Discussion---

Mme IMBAUT remarque que l'endettement de la commune augmente et les investissements restent faibles.

M. le Maire réplique que les collectivités territoriales doivent faire face aux nombreuses réformes, bonnes et mauvaises, imposées par l'Etat. Il dit et répète que la situation est telle qu'aujourd'hui il est nécessaire de repenser le budget de la commune ; des économies sont à réaliser tout comme des choix stratégiques en terme d'attractivité du territoire. Il rappelle que la commune doit entretenir plus d'une centaine de bâtiments communaux, plus de 100 km de voirie, 17 écoles plus de nombreux terrains de sports.

Pour finir, il souligne la mobilisation de tous à Saint-Avold pour que la ville reste attractive : les élus, la mission locale, la communauté de communes, le pôle emploi, les commerçants etc...

Mme IMBAUT souhaite connaître la nature des dépenses de 315 000 € et 304 000 € à la page 130 du compte administratif.

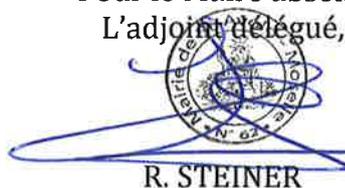
M. KIEFFER répond que la somme de 315 000 € concerne les eaux pluviales et la somme de 304 000 € concerne une subvention du budget principal vers les budgets annexes de la ville. Il rebondit ensuite sur les propos précédents de Mme IMBAUT, concernant la faiblesse des investissements et informe que la collectivité a tout de même investi pour 5 227 000 € de recettes réelles hors remboursement de l'emprunt, d'un capital de 1 400 000 € et précise que cette somme représente, sur le produit des taxes et la DGF, entre 20% à 25%. Ce constat l'amène à dire en conclusion, qu'une commune qui investit aujourd'hui entre 20% à 25 % de ses produits en investissement, « *ce n'est tout de même pas rien !* ».

Décision du Conseil municipal :

M. le Maire a quitté la salle, par conséquent et conformément à la loi, il n'a pas participé au vote de ce point.

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité de **25 voix POUR et 4 voix CONTRE** (M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, Mme IMBAUT, M. LANG).

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 27 octobre 2016
Pour le Maire absent,
L'adjoint délégué,



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire (a quitté la salle avant le vote conformément à la loi)

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
~~Lothaire GAUDIG~~
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie GOLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. THIERRY à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

M. le Maire
Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Conformément à la loi, M. le Maire n'a pas participé au vote de ce point.

Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

3. PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEXES DE L'EXERCICE 2014 (ACTION CULTURELLE, CREMATORIUM, ARDANT DU PICQ, PARKING SAINT-NABOR)

Exposé de M. KIEFFER, adjoint rapporteur.

Après que M. le Maire ait quitté la salle de séance, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. René STEINER, Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs annexes de l'exercice 2014 dressés par M. André WOJCIECHOWSKI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE DE L'ACTION CULTURELLE

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs	27 519,59			27 519,59	27 519,59	27 519,59
Part affectée à l'investissement				-27 519,59		-27 519,59
Opérations de l'exercice	59 424,67	67 575,01	884 353,85	903 723,10	943 778,52	971 298,11
TOTAUX	86 944,26	67 575,01	884 353,85	903 723,10	971 298,11	971 298,11
Résultats de clôture	19 369,25			19 369,25		0,00
Restes à réaliser	25 899,52				25 899,52	
TOTAUX CUMULES	45 268,77			19 369,25	45 268,77	19 369,25
RESULTATS DEFINITIFS	45 268,77			19 369,25	25 899,52	

COMPTE ANNEXE POUR LE CREMATORIUM

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs	26 583,65			55 075,65	26 583,65	55 075,65
Part affectée à l'investissement				-26 583,65		-26 583,65
Opérations de l'exercice	27 657,03	26 583,65	29 021,81	38 475,00	56 678,84	65 058,65
TOTAUX	54 240,68	26 583,65	29 021,81	66 967,00	83 262,49	93 550,65
Résultats de clôture	27 657,03			37 945,19		10 288,16
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	27 657,03	0,00	0,00	37 945,19	27 657,03	37 945,19
RESULTATS DEFINITIFS	27 657,03			37 945,19		10 288,16

COMPTE ANNEXE ARDANT DU PICQ

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs	230 204,16		2 539,68		232 743,84	
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice	972 063,95	1 208 018,28	927 385,83	947 521,83	1 899 585,78	2 155 540,11
TOTAUX	1 202 268,11	1 208 018,28	929 925,51	947 521,83	2 132 193,62	2 155 540,11
Résultats de clôture		5 750,17		17 596,32		23 346,49
Restes à réaliser			26 210,00		26 210,00	
TOTAUX CUMULES		5 750,17	26 210,00	17 596,32	26 210,00	23 346,49
RESULTATS DEFINITIFS		5 750,17	8 613,68		2 863,51	

COMPTE ANNEXE PARKING SAINT-NABOR

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs	116 225,58			116 225,58	116 225,58	116 225,58
Part affectée à l'investissement				-116 225,58		-116 225,58
Opérations de l'exercice	119 533,41	116 225,58	209 675,92	329 209,33	329 209,33	445 434,91
TOTAUX	235 758,99	116 225,58	209 675,92	329 209,33	445 434,91	445 434,91
Résultats de clôture	-119 533,41			119 533,41		0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	-119 533,41			119 533,41		0,00
RESULTATS DEFINITIFS	-119 533,41			119 533,41		0,00

- 2) constate pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

---d i s c u s s i o n---

ARDANT DU PICQ

A la question de Mme IMBAUT de savoir sur quelles lignes budgétaires sont enregistrées les dépenses engagées pour le club canin, M. KIEFFER répond que ces dépenses sont enregistrées sur le budget principal, sur le compte de la ville « aménagements et constructions » et non sur le budget Ardant du Picq.

PARKING ST-NABOR

M. BREM regrette que ce parking coûte plus de 400 000 € à la collectivité et ne génère aucune recette en contrepartie.

M. le Maire acquiesce mais souligne en revanche que ce parking est très prisé et très utilisé, ce qui prouve son utilité.

Il indique de plus que ce parking a l'avantage de désengorger quelque peu les autres parkings, boulevard de Lorraine ou place du marché, qui sont toujours saturés et ajoute que sa situation centrale permet de maintenir une certaine attractivité du centre-ville puisque même les stationnements devant les magasins sont occupés sans interruption. Il précise également qu'il permet de dégager la rue du Gal de Gaulle lors des messes religieuses.

M. BREM explique qu'il ne critique pas le parking proprement dit mais la façon de le gérer ; il estime en effet, qu'il aurait été plus judicieux pour la ville, que ce parking soit géré directement par les investisseurs ou par la collectivité elle-même si celle-ci s'était chargée de tout, de la construction à la gestion.

M. le Maire réplique que la situation serait la même aujourd'hui.

M. BREM ne partage pas ce point de vue et pense au contraire que le coût de l'opération aurait été moins élevé.

M. le Maire n'est pas d'accord avec M. BREM et explique au contraire que l'opération finale permet aujourd'hui de partager les frais. Il ajoute que M. VUKOJEVIC étudie en ce moment avec ses services le stationnement en général sur la ville, entre ceux qui sont payants et ceux qui ne le sont pas.

Pour finir sur ce point, il indique que ce parking a permis d'embellir un secteur de la ville où il n'y avait qu'un « trou » inesthétique et d'aucune utilité.

M. BREM est d'accord avec cela.

M. KIEFFER demande à Mme la trésorière s'il y a bien une concordance entre les chiffres des différents comptes administratifs et ceux des comptes de gestion.

Mme la Trésorière : *« Pour ma part, j'ai procédé à la vérification des comptes administratifs et je tiens à signaler que ceux-ci sont en conformité avec ma comptabilité. Par conséquent, nous avons conformément à ce que le Maire a ordonné, repris les soldes 2013, opéré les dépenses et encaissé les recettes de la ville, comme cela figure dans les comptes administratifs que Mme BETTING vous a présenté. J'atteste donc la conformité des écritures de la ville avec celles de la trésorerie ».*

M. KIEFFER : *« Merci Mme DESANTIS ».*

M. BREM souhaite poser une question à Mme la trésorière.

M. le Maire donne la parole à M. BREM.

M. BREM souhaite savoir si les chiffres présentés respectent toujours les règles comptables.

Mme la Trésorière rappelle les règles de la comptabilité publique, la séparation de l'ordonnateur et du comptable. L'ordonnateur qui est le Maire, émet les dépenses, et le rôle de la trésorière est de contrôler, non pas l'opportunité des dépenses puisque le service de légalité va contrôler l'opportunité par la réglementation et l'application des règles. La trésorière contrôle que les crédits budgétaires sont bien ouverts conformément à la réglementation, et dès l'instant où les crédits sont ouverts et si elle a les pièces justificatives, ou que le Maire atteste que le service a été fait, à ce moment-là, seulement, elle peut intervenir et procéder au paiement. Elle ajoute qu'elle ne gère aucune dépense elle-même pour le compte de la mairie. Elle indique pour finir qu'elle est garante du respect des règles de la comptabilité publique et de tout ce qui est émis par la mairie. Pour ce qui est de l'opportunité, elle précise qu'elle n'est pas juge, les choix étant fait par l'assemblée délibérante, validée par le contrôle de légalité.

M. BREM souhaite connaître la procédure à son niveau s'il s'avère que les choix de l'assemblée délibérante ne sont pas faits en fonction des règles existantes.

Mme la Trésorière répond que si les choix ne sont pas faits en fonction des règles existantes, à son niveau, cela signifierait que budgétairement les choix n'ont pas été actés dans le budget et que par conséquent les crédits ne sont pas disponibles, dans un tel cas elle ne pourrait pas payer la dépense puisqu'il est nécessaire que les crédits soient ouverts. Elle précise que dès l'instant où les crédits sont ouverts, elle peut procéder au paiement, dans le cas contraire elle explique qu'elle demandera à la mairie d'ouvrir des crédits, donc d'en référer à l'assemblée délibérante.

Mme IMBAUT souhaite également poser une question à Mme la trésorière.

M. le Maire lui donne la parole.

Mme IMBAUT demande à Mme la trésorière comment sont réparties les dépenses de carburant et autres, du véhicule qu'utilise M. le Maire pour ses fonctions de maire et ses fonctions de président de communauté de communes.

Mme la trésorière explique que dans un tel cas elle aurait une facture de carburant budgétée par la mairie ; elle vérifie si l'article est bien inscrit au budget, que la facture est conforme à la réglementation et qu'elle est suffisamment détaillée avec mention du service rendu.

Mme IMBAUT demande si le seul contrôle effectué consiste à vérifier si le crédit existe.

Mme la trésorière répond par l'affirmative et précise qu'elle vérifie également que la facture en sa possession est conforme à la réglementation.

Décision du Conseil municipal :

M. le Maire a quitté la salle, par conséquent et conformément à la loi, il n'a pas participé au vote de ce point.

Mise au vote, la délibération est adoptée :

Pour le compte annexe de l'action culturelle

à la majorité de 25 voix POUR et 4 voix CONTRE : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, Mme IMBAUT, et M. LANG.

Pour le compte annexe du crématorium

à l'unanimité (29 voix POUR).

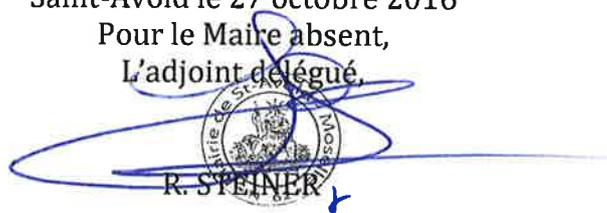
Pour le compte annexe de l'ardant du Picq

à la majorité de 25 voix POUR et 4 voix CONTRE : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, Mme IMBAUT, et M. LANG.

Pour le compte annexe du parking Saint-Nabor

à la majorité de 25 voix POUR et 4 voix CONTRE : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, Mme IMBAUT, et M. LANG.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 27 octobre 2016
Pour le Maire absent,
L'adjoint délégué,



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Envoyé en préfecture le 15/06/2015
Reçu en préfecture le 15/06/2015
Affiché le 15/06/2015
ID : 057-215708060-20150605-166_2015_CM_4-DE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire (a quitté la salle avant le vote conformément à la loi)

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Chretien THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
~~Leilaire CAUDIG~~
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Fascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphaël WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI JOUBERT
Dominique LANG
Patrice MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGROT

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. THIERRY à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM
Mme PIGROT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

M. le Maire
Mme PIGROT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Conformément à la loi, M, le Maire n'a pas participé au vote de ce point.

Mme PIGROT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

4. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGIE CAMPING ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR « LE FELSBURG » - EXERCICE 2014

Exposé de M. KIEFFER, adjoint, rapporteur.

Après que M. le Maire ait quitté la salle de séance, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. René STEINER, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg » de l'exercice 2014 dressé par M. André WOJCIECHOWSKI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats antérieurs		31 750,00	6 492,33		6 492,33	31 750,00
Part affectée à l'investissement				0,00		0,00
Opérations de l'exercice	1 000,00	1 000,00	110 721,42	99 994,65	111 721,42	100 994,65
TOTAUX	1 000,00	32 750,00	117 213,75	99 994,65	118 213,75	132 744,65
Résultats de clôture		31 750,00	17 219,10			14 530,90
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	31 750,00	17 219,10		0,00	14 530,90
RESULTATS DEFINITIFS		31 750,00	17 219,10			14 530,90

- 2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et crédits portés à titre budgétaire au compte de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg » ;
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte de la régie du Felsberg ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Maint-Avoid le 10 juin 2015

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Envoyé en préfecture le 15/06/2015

Reçu en préfecture le 15/06/2015

Affiché le 15/06/2015

ID : 057-215708060-20150605-166_2015_CM_5-DE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. THIERRY à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme TRONI JOUBERT à M. BREM
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (3)**

Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

5. PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2014

Exposé de Mme la Trésorière.

Après que le Conseil municipal ait délibéré sur le compte administratif principal de l'exercice 2014 de la Ville de Saint-Avold, Mme DE SANTIS, Trésorière, Receveur Municipal expose les écritures et les chiffres du compte de gestion qui lui correspondent.

Elle précise que le compte de gestion fait apparaître, en outre, un montant de 23 494,03€ en dépenses d'investissement (opérations d'ordre non budgétaire), correspondant à la reprise d'un report de TVA resté dans le bilan de la Ville depuis le transfert de services à ENERGIS.

(La prise en compte de cette somme fera l'objet d'une décision modificative : voir point n°10).

Le Conseil municipal,

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Mme le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2014 de la Ville,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

a) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,

- b) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- c) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- d) déclare

que le compte de gestion principal, dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Exposé de Mme la Trésorière principale

J'ai procédé à la vérification des comptes administratifs : ceux-ci sont en conformité avec ma comptabilité. J'atteste l'exacte reprise des soldes 2013 et la passation complète des écritures, que M. le Maire a ordonnancées.

Décision du Conseil municipal :

Proposition adoptée à la majorité.

A noter : 4 CONTRE (M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, Mme IMBAUT, M. LANG).



Pour extrait conforme
Saint-Avold le 10 juin 2015
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Envoyé en préfecture le 15/06/2015

Reçu en préfecture le 15/06/2015

Affiché le 15/06/2015

ID : 057-215706060-20150605-166_2015_CM_6-DE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELPENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Mariya SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. THIERCY à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (3)**

Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

**6. PRESENTATION DES COMPTES DE GESTION ANNEXES DE L'EXERCICE 2014
(ACTION CULTURELLE, CREMATORIUM, ARDANT DU PICQ, PARKING SAINT-
NABOR).**

Exposé de Mme la Trésorière principale.

Après que le Conseil municipal ait délibéré sur les comptes administratifs de l'exercice 2014 des services annexes (action culturelle, crématorium, Ardant du Picq, parking Saint-Nabor), Mme DE SANTIS, Trésorière, Receveur Municipal expose les écritures et les chiffres des comptes de gestion qui leur correspondent.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait représenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestion dressés par Mme le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après avoir délibéré sur les comptes administratifs de l'exercice 2014 des services annexes (action culturelle, crématorium, Ardant du Picq, parking Saint-Nabor),

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- a) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,
- b) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

c) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare

que les comptes de gestion des services annexes :

- de l'action culturelle
- du crématorium
- du lotissement Ardant du Picq
- du parking Saint-Nabor

dressés pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation ni réserve de sa part.

Exposé de Mme la Trésorière

J'ai procédé à la vérification des comptes administratifs : ceux-ci sont en conformité avec ma comptabilité. J'atteste l'exacte reprise des soldes 2013 et la passation complète des écritures, que M. le Maire a ordonnancées.

Décision du Conseil municipal :

Pour les comptes de gestion l'action culturelle :

Proposition adoptée à la majorité.

A noter : 4 CONTRE (M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, Mme IMBAUT, M. LANG).

Pour les comptes de gestion du crématorium :

Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour les comptes de gestion du lotissement Ardant du Picq :

Proposition adoptée à la majorité.

A noter : 4 CONTRE (M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, Mme IMBAUT, M. LANG).

Pour les comptes de gestion du parking Saint-Nabor :

Proposition adoptée à la majorité.

A noter : 4 CONTRE (M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, Mme IMBAUT, M. LANG).



Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 10 juin 2015
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lathair GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSEROT
Michèle JOHO
Pascal HELPENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie GOLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (11)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (8)

M. THIERRY à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme TIRONI-JOUBERT à M. BREM
Mme PIGEOT à M. MALICK

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (3)

Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

7. PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION DE LA REGIE CAMPING ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR « LE FELSBURG » - EXERCICE 2014

Exposé de Mme la Trésorière principale.

Après que le Conseil municipal ait délibéré sur le compte administratif de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg » de l'exercice 2014, Mme DE SANTIS, Trésorière, Receveur Municipal expose les écritures et les chiffres du compte de gestion qui lui correspondent.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Mme le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2014 de la régie « Felsberg »

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- a) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,
- b) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- c) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare,

que le compte de gestion de la régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg », dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Exposé de Mme la Trésorière principale

J'ai procédé à la vérification des comptes administratifs : ceux-ci sont en conformité avec ma comptabilité. J'atteste l'exacte reprise des soldes 2013 et la passation complète des écritures, que M. le Maire a ordonnancées.

Décision du Conseil municipal :

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Saint-Avoid le 10 juin 2015

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Envoyé en préfecture le 15/06/2015
Reçu en préfecture le 15/06/2015
Affiché le 15/06/2015
ID : 057-215706060-20150605-166_2015_CM_8-DE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yehia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphaël WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie GOLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (11)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (8)

M. THIERCY à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM
Mme PIGEOT à M. MALICK

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (3)

Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

8. AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2014

Exposé de M. KIEFFER, adjoint.

Par délibération n°2 de ce jour, vous avez arrêté les résultats du compte administratif principal de l'exercice 2014.

La nomenclature M14 appliquée au budget principal prévoit que l'affectation du résultat d'exploitation donne lieu à une délibération du Conseil municipal.

Un excédent d'exploitation apparaissant à la clôture de l'exercice 2014 au compte administratif principal, celui-ci peut être :

- soit affecté en « réserves » c'est-à-dire en investissement pour exécuter l'autofinancement prévu ;
- soit reporté en section d'exploitation, sous réserve de l'apurement d'un éventuel déficit, toujours prioritaire, ou des affectations obligatoires (plus-value de cessions d'immobilisations).

Votre commission des finances, qui a étudié ce dossier en date du 22 mai 2015 vous propose :

- l'affectation de la somme de 971 468,30 € au compte « réserve » (article 1068) pour le financement des investissements 2015 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat de la section de fonctionnement des exercices 2014 et antérieurs = 3 106 701,99 € au compte administratif 2014
- de porter le reliquat de 2 135 233,69 € en report à nouveau (solde créditeur)

Décision du Conseil municipal :

Proposition adoptée à la majorité.

A noter : 4 abstentions (M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, Mme IMBAUT ET M. LANG).

Pour extrait conforme
Saint-Avoird le 10 juin 2015

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Envoyé en préfecture le 15/06/2015

Reçu en préfecture le 15/06/2015

Affiché le 15/06/2015

ID : 057-215708060-20150605-166_2015_CM_9-DE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJRVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (11)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (8)

M. THIERRY à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme TIRONI-JOUBERT à M. BREM
Mme PIGEOT à M. MALICK

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (3)

Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

9. AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES AUX COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEXES 2014 - ACTION CULTURELLE, CREMATORIUM, PARKING SAINT-NABOR

Exposé de M. KIEFFER, adjoint.

Par délibération n°3 de ce jour, vous avez arrêté les résultats des comptes administratifs annexes de l'exercice 2014.

Les nomenclatures :

- M14 appliquée aux services annexes de l'action culturelle et du crématorium
- M4 appliquée au service annexe du parking Saint-Nabor

prévoient que l'affectation du résultat d'exploitation donne lieu à une délibération du Conseil Municipal.

Un excédent d'exploitation apparaissant à la clôture de l'exercice 2014 dans les trois services annexes, celui-ci peut être :

- soit affecté en « réserves » c'est-à-dire en investissement pour exécuter l'autofinancement prévu ;
- soit reporté en section d'exploitation, sous réserve de l'apurement d'un éventuel déficit, toujours prioritaire, ou des affectations obligatoires (plus-value de cessions d'immobilisations) ;
- soit être reversé à la collectivité de rattachement.

Votre commission des finances, qui a étudié ce dossier en date du 22 mai 2015 vous propose :

Service annexe de l'action culturelle :

- affectation de la somme de 19 369,25€ au compte « réserve » (article 1068) pour le financement des investissements 2015 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat de la section de fonctionnement des exercices 2014 et antérieurs (19 369,25€ au compte administratif 2014)

Service annexe du crématorium

- affectation de la somme de 27 657,03€ au compte « réserve » (article 1068) pour le financement des investissements 2015 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat de la section de fonctionnement des exercices 2014 et antérieurs (37 945,19€ au compte administratif 2014)
- report du reliquat de 10 288,16€ en section d'exploitation sur l'exercice 2015, pour reversement au budget principal de la Ville.

Service annexe parking Saint-Nabor

- affectation de la somme de 119 533,41€ au compte « réserve » (article 1068) pour le financement des investissements 2015 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 (119 533,41€ au compte administratif 2014)

Décision du Conseil municipal :

Pour le service annexe de l'action culturelle :

Proposition adoptée à la majorité (A noter 1 abstention : M. LANG ; 3 CONTRE : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, Mme IMBAUT).

Pour le service annexe du crématorium :

Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour le service annexe parking Saint-Nabor :

Proposition adoptée à la majorité (A noter 4 CONTRE : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, Mme IMBAUT, M. LANG).



Pour extrait conforme
Avold le 10 juin 2015
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Envoyé en préfecture le 15/06/2015
Reçu en préfecture le 15/06/2015
Affiché le 15/06/2015
ID : 057-215708060-20150605-166_2015_CM_10-DE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMBANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christiane THIBRZY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux (14)

Gérard BRETTNACHER
Léonore GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERTCH
Nathalie PILI

Marlynn SALAMONOWSKI
Raphaël WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Moulique IMBAUT
Michèle TIRONI JOUBERT
Dominique LANG
Désirée MALICK
Stéphanie GOLBUS
Nathalie PIROFF

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. THIBRZY à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMBANI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM
Mme PIGBOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (3)**

Mme PIGBOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme GDDO (absente excusée)

OBSERVATION : Mme PIGBOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

10. DECISION MODIFICATIVE 2015

Exposé de Mme LAUER, conseillère municipale, rapporteur.

Par délibération n°5 en date de ce jour, vous avez adopté le compte de gestion principal de l'exercice 2014.

Celui-ci fait apparaître, en dehors des opérations budgétaires, un montant de 23 494,03€ en dépenses d'investissement (opérations d'ordre non budgétaires), correspondant à la reprise d'un report de TVA resté dans le bilan de la Ville depuis le transfert de services à ENERGIS.

Afin d'intégrer ce montant dans le résultat d'investissement, il vous est proposé de voter la décision modificative suivante :

BUDGET 2015

- Chapitre 001/01-001 : solde d'exécution de la section investissement (recettes)
-23 494,03€
- Chapitre 21/824-2138 : autres opérations d'aménagement (dépenses)
-23 494,03€

Décision du Conseil municipal :

Après quelques explications complémentaires de M. KIEFFER, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 10 juin 2015
Le Maire,
A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Envoyé en préfecture le 15/06/2015

Reçu en préfecture le 15/06/2015

Affiché le 15/06/2015

ID : 057-215708060-20150605-166_2015_CM_11-DE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. THIERCY à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STRINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM
~~Mme PIGEOT à M. MALICK~~

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (3)**

Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS: Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

11. OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE POUR UN EMPRUNT A REALISER PAR NEOLIA LORRAINE POUR UNE OPERATION DE REHABILITATION DE 43 LOGEMENTS RUE DU PRE AUX MOINES (IMMEUBLES 11-13 ET 15) A SAINT-AVOLD.

Exposé de M. BRETTNACHER, conseiller municipal.

Par lettre du 12 mai 2015, la société d'HLM NEOLIA Lorraine sollicite la garantie communale à hauteur de 50% pour un emprunt de 1 200 000€, destiné à financer le projet de réhabilitation et de remise en conformité de 43 logements collectifs rue du Pré aux Moines (immeubles 11-13 et 15) à Saint-Avold.

Votre commission des finances, qui a étudié ce dossier, a émis un avis favorable à cette demande et vous propose de délibérer comme suit :

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la société d'HLM NEOLIA Lorraine, tendant à obtenir la garantie communale (à hauteur de 50%) pour la réalisation d'un emprunt de 1 200 000€, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt signé entre la société d'HLM NEOLIA Lorraine, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

DELIBERE :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Ville de Saint-Avold accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 200 000€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt constitué de deux lignes de prêt est destiné à financer la réhabilitation de 43 logements à Saint-Avold, rue du Pré aux Moines.

Article 2 : les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

Ligne du prêt 1

Ligne du prêt	PAM
Montant	684 000,00€
Périodicité des échéances	annuelle
Durée totale	25 ans
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i>

Ligne du prêt 2

Ligne du prêt	PAM Eco-prêt
Montant	516 000,00€
Périodicité des échéances	annuelle
Durée totale	15 ans
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,75% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0,50%</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i>

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Décision du Conseil municipal :

M. le Maire précise qu'il souhaite à l'avenir que la sécurité des lieux (surveillance, caméras etc...) soit prévue dans les conventions de cautionnement.

Après ces quelques précisions, la proposition du rapporteur, soumise à un vote à main levée est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Saint-Avold le 10 juin 2015

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothar GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (11)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (8)

M. THIERY à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme TIRONI-JOUBERT à M. BREM
Mme PIGEOT à M. MALICK

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (3)

Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

12. REVALORISATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE.

Exposé de M. SLIWINSKI, conseiller municipal, rapporteur.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Compte tenu de l'augmentation des prix des matières premières mais également de notre volonté d'introduire plus de produits biologiques dans les menus et après avoir pris l'avis de la commission des affaires scolaires et la commission des finances,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants nécessaires.

Restauration Scolaire

Désignation	Tarif actuel	Tarif septembre 2015
Repas régulier	3,50 €	3,80 €
Repas occasionnel, extérieurs et adultes	6,80 €	7,30 €
Repas allergiques	1,80 €	2,00 €

Maison de la Petite Enfance

Désignation	Tarif actuel	Tarif 2015
Repas moins de 18 mois	3,30 €	3,60 €
Repas plus de 18 mois	3,50 €	3,80 €
Repas adultes	4,40 €	4,80 €
Goûter - 18 mois	1,10 €	1,20 €
Goûter + 18 mois	0,75 €	0,90 €

---discussion---

Selon M. BREM, il serait intéressant de savoir quel est le coût réel pour la commune.

M. le Maire répond que le coût restant à la charge de la commune pour un repas, est d'environ 50%.

Mme IMBAUT relève qu'il est mentionné dans la délibération, que l'augmentation des tarifs est en rapport avec une introduction plus importante de produits biologiques dans les repas servis. Sa question est donc de savoir comment les parents ont connaissance de cela, que ce soit dans le choix ou la fréquence de ces produits biologiques dans les menus proposés et quelle est exactement la part du bio dans les repas servis.

M. SLIWINSKI répond que la part du bio dans les menus proposés est d'environ 30%.

Mme IMBAUT constate qu'aujourd'hui la part consacrée au bio dans les menus proposés est déjà de 30 % ; elle rappelle que les tarifs avaient augmentés l'an dernier pour cette même raison.

M. SLIWINSKI acquiesce et précise que les tarifs sont revalorisés en fonction du marché bio dont les prix ne cessent de « s'envoler ». Il met toutefois un point d'honneur à dire que la décision d'introduire toujours plus de produits bio dans les repas servis aux enfants témoigne d'une volonté de s'engager dans la voie du développement durable, en donnant une place croissante aux aliments, produits ou transformés, dans le respect de l'environnement.

M. le Maire souligne que l'augmentation représente 30 centimes d'euros lorsqu'en même temps le coût du personnel, du carburant, du transport en général, de l'agroalimentaire ne cessent aussi d'augmenter.

M. LANG rebondit sur les propos de Mme IMBAUT en ce qui concerne l'information aux parents et propose d'ajouter un logo « bio » à côté des menus concernés, publiés sur la site Internet de la ville.

M. le Maire estime la proposition de M. LANG intéressante et demande aux élus en charge de la restauration scolaire d'en étudier la mise en place.

Décision du Conseil municipal :

Proposition adoptée à la majorité.

A noter : 4 CONTRE (M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, Mme IMBAUT, M. LANG).

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 27 octobre 2016
Pour le Maire absent,
L'adjoint délégué,



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Envoyé en préfecture le 15/06/2015
Reçu en préfecture le 15/06/2015
Affiché le 15/06/2015
ID : 057-215706060-20150605-166_2015_CM_13-DE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointe (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christelle THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI JOUBERT
Dominique LANG
Patrice MALICK
Stéphane COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. THIERCY à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (3)**

Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

**13. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
SCOLAIRES OU AUTRES ORGANISMES RELEVANT DE SA COMPETENCE POUR
L'EXERCICE 2015.**

Exposé de M. SLIWINSKI, conseiller municipal, rapporteur.

Votre commission des affaires scolaires soumet à votre approbation ses propositions d'attribution de subventions aux associations scolaires ou autres organismes relevant de sa compétence pour l'exercice 2015.

La répartition par association figure sur le tableau ci-après, qui prévoit, comme les années passées, l'octroi :

- de subventions de fonctionnement ;
- de subventions ponctuelles pour projets pédagogiques.

Il vous est également proposé de maintenir le principe de ne plus attribuer systématiquement une aide spécifique pour manifestations programmées, équipements ou autres, mais d'allouer une somme globale, à charge pour les associations, de répartir elles-mêmes cette subvention en fonction de leurs besoins prioritaires.

Concernant le versement des subventions ponctuelles, celui-ci n'interviendra qu'après présentation de justificatifs tels que : bilan financier dûment approuvé, factures année civile, etc...

Les crédits sont prévus au budget 2015 sur le chapitre 65/20 - Article 6574.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.



Pour extrait conforme
Saint-Avold le 10 juin 2015
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

Annexe au point n°13 du C.M. du 5 juin 2015**SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES ET
AUTRES ORGANISMES POUR L'EXERCICE 2015**

Associations scolaires ou autres organismes	Montant de la subvention de fonctionnement	Montant de la subvention pour projet pédagogique
<i>Amicale des œuvres scolaires-n° 288 Vol .V CCP Nancy N° 20041010100192075E03188</i>	300,00€	
<i>Association prévention routière de la Moselle BNP Paribas N° 3004011530002114213868</i>	200,00€	
<i>Collège La Fontaine</i>		Journée Médiévale 1 500,00 €
<i>Lycée Charles Jully TP de Metz N° 10071570000000100546627</i>		Voyage Etats-Unis 280,00 €
<i>Ensemble Ste Chrétienne</i>		Voyage à Nottingham 220,00€
<i>Ecole élémentaire Huchet</i>		Découverte Arts du Cirque 2 000,00€
<u>TOTAL :</u>	500,00 €	4 000,00 €
<u>TOTAL GENERAL :</u>		4 500,00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjoint(s) (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothar GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Mehèle TIRONI JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphane COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (12)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (7)

M. THIERYC à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM
Mme PIGEOT à M. MALICK

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)

Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)
M. BREM
Mme TIRONI JOUBERT

OBSERVATIONS :

- (1) Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.
- (2) M. BREM a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point. Par conséquent, le pouvoir de Mme TIRONI JOUBERT est nul pour ce point.

14. MOTION - CONTRE LE RETRAIT DE POSTE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE HUCHET.

Exposé de M. SLIWINSKI, conseiller municipal.

Par courrier du 19 janvier 2015, M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, nous informe que la nouvelle carte scolaire pour la rentrée 2015 prévoit 4 retraits de postes dans les écoles suivantes :

- 1 Poste Ecole maternelle Carrière
- 1 Poste Ecole élémentaire Carrière
- 1 Poste Ecole maternelle Jeanne d'Arc
- 1 Poste Ecole élémentaire Huchet

A cela, en date du 28 janvier 2015 la municipalité a transmis à l'Inspection Académique tous les éléments d'appréciation en terme d'effectifs nécessaires au maintien du nombre de postes d'enseignants sur la commune.

Après examen, le comité Technique Spécial Départemental réuni le 15 avril 2015 a tout de même décidé du retrait d'un poste à l'école élémentaire Huchet.

Concernant cette école, les prévisions en termes d'effectifs sont à la baisse. Néanmoins il convient de rappeler que cette école accueille chaque année des enfants handicapés de l'IEM ainsi que d'autres enfants des communes avoisinantes, c'est ainsi que nous préservons une mixité et un épanouissement humain de premier ordre.

Nous exprimons par conséquent notre désaccord et notre mécontentement quant à cette mesure qui vise, une fois encore, à pénaliser les élèves en ne prenant pas en compte les conditions d'apprentissage et d'épanouissement scolaire.

Face à ce constat, nous nous opposons à la fermeture de cette classe et soutenons l'action des parents d'élèves, en insistant sur les conséquences malheureuses qui sont préjudiciables à la qualité de l'enseignement prodigué.

---discussion----

M. le Maire exprime son désaccord et son mécontentement quant à cette mesure qui vise une fois de plus à pénaliser les élèves et, après avoir exposé les conséquences malheureuses de ce retrait de poste, propose aux élus présents de s'opposer à la fermeture de cette classe.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la motion est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 27 octobre 2016
Pour le Maire absent,
L'adjoint délégué,



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christiane THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERY à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (3)**

Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

15. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ARC EN CIEL » GESTIONNAIRE DU MULTI-ACCUEIL. (VERSEMENT DU SOLDE).

Exposé de Mme PISTER, adjointe, rapporteur.

Conformément aux dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M14 applicable aux communes, les crédits relatifs aux subventions versées sont suivis au niveau auquel est intervenu le vote. Toutefois, le paiement de ces dépenses est subordonné à la production d'une décision individuelle d'attribution, prise par l'assemblée délibérante.

Une avance de 50 % de la subvention attribuée à l'Association Arc en Ciel gestionnaire du Multi-accueil en 2014 (288 000 €) soit 144 000 € avait été accordée le 23/02/2015 par délibération du conseil municipal afin de ne pas mettre l'association en difficulté en début d'année et lui permettre un bon fonctionnement.

Après examen des documents budgétaires transmis par l'association, vos Commissions des Affaires Sociales et des Finances donnent un avis favorable et vous proposent le versement du solde, soit 169 600 € à l'Association Arc en Ciel gestionnaire du Multi-accueil.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65/64-6574 du budget 2015.

----discussion----

A la question de M. LANG de savoir ce qui justifie l'augmentation de la subvention, Mme PISTER explique que l'association a sollicité la ville pour l'aider à combler son déficit de 2013 dû à une participation moindre des parents et des frais de personnels augmentés. Elle informe que l'accord obtenu avec l'association consisterait à lui verser 15 000 € cette année et 14 000 € l'an prochain.

M. LANG indique que les frais de fonctionnement et le nombre d'encadrant ne changent pas d'une année sur l'autre, il souhaite savoir par conséquent ce qui explique cette augmentation.

M. le Maire répond que le nombre d'encadrant varie en fonction du nombre d'enfants et précise qu'un encadrant supplémentaire coûte près de 40 000 € par an. Ceci l'amène à dire qu'il souhaite qu'une étude soit menée en interne afin d'examiner les avantages et les inconvénients d'une mutualisation des activités du multi-accueil puisque ce ne sont pas uniquement des enfants de Saint-Avold qui en profitent.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter : 1 abstention (Mme PISTER)

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 27 octobre 2016
Pour le Maire absent,
L'adjoint délégué,



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Envoyé en préfecture le 15/06/2015
Reçu en préfecture le 15/06/2015
Affiché le 15/06/2015
ID : 057-215706060-20150605-166_2015_CM_16-DE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STRINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Chérelan THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGBOT

Absents (10)

**Absent(s) avant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. THIERRY à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGBOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (3)**

Mme PIGBOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGBOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

16 - SUBVENTION AU CMSEA - Ateliers Jeunes

Exposé de Mme JOHO, conseillère municipale.

Lors des vacances d'été, en juillet 2014, le CMSEA a organisé, en partenariat avec LOGI EST, un atelier jeunes, pour la réfection et la mise en peinture des entrées des immeubles, sis aux Alérions à Saint-Avold.

La participation financière de la Ville (Affaires Sociales) s'élève à 245,00 €, somme qui n'a fait l'objet d'aucune délibération et qui n'a de ce fait pas été versée au CMSEA.

Votre commission des Affaires Sociales vous propose le versement de la somme de 245,00 € au CMSEA pour régularisation de participation financière de la Ville aux Ateliers jeunes 2014.

Les crédits sont disponibles au BP 2015 chapitre 65/5204 - article 6574.

Décision du Conseil municipal :

Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 10 juin 2015
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gibert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELPENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphaël WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (11)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (7)

M. THERCY à M. BRETTNACHER
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (4)

M. VUKOJEVIC
Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.
M. VUKOJEVIC a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

17. SUBVENTION A L'ASSOCIATION D'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES DE SAINT-AVOLD ET SES CANTONS.

Exposé de Mme Josyane BECKER, conseillère municipale, rapporteur.

Conformément aux dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M 14 applicables aux communes, les crédits relatifs aux subventions versées sont suivis au niveau auquel est intervenu le vote. Toutefois le paiement de ces dépenses est subordonné à la production d'une décision individuelle d'attribution, prise par l'assemblée délibérante.

Aussi, vos commissions des Affaires Sociales et des Finances vous proposent d'accorder une subvention de 32 500 € à l'Association d'action en faveur des personnes âgées de Saint-Avold et ses cantons, correspondant aux dépenses de personnel et d'entretien engagées pour le foyer club du 3^{ème} âge au cours de l'année 2014, conformément à la convention du 31 mars 1998.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 – Chapitre 65-611 – Article 6574

---discussion---

Mme IMBAUT constate une diminution de la subvention et craint que l'association rencontre des difficultés financières.

M. le Maire rappelle que la ville prend en charge une partie des frais liés au personnel.

Décision du Conseil municipal : Proposition adoptée à la majorité.

A noter : 5 abstentions (M. le Maire, M. KIEFFER, M. TLEMSANI, Mme PISTER, Mme Josyane BECKER).

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 27 octobre 2016
Pour le Maire absent,
L'adjoint délégué,

R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christelle THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

M. THIERRY à M. BRETNACHER
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme AUDIS
M. BECKER (pouvoir nul pour ce point)
Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.
Mme AUDIS a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point. Le pouvoir de M. BECKER à Mme AUDIS est nul pour ce point.

**18. ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 19 DECEMBRE 2012 POINT N°1 -
VENTE DES TERRAINS SIS 45-49 AVENUE PATTON. INTERVENTION D'UN
MANDATAIRE.
INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

M. STEINER, adjoint, rapporteur.

Vu la délibération prise par votre assemblée en date du 19 décembre 2012 - point n°1 concernant le versement d'une commission à Monsieur Jean BIGEL, dans le cadre de la vente du terrain au profit de l'hôtel « le Roi Soleil »,

Vu la requête déposée au tribunal administratif de Strasbourg en date du 18 février 2013 par Mme TIRONI-JOUBERT, en vue :

- de constater l'illégalité du mandat exclusif conclu par la commune de Saint-Avold avec la société Jean BIGEL le 2 janvier 2012,
- d'annuler le point n° 1 de la délibération en date du 19 décembre 2012,
- de condamner la commune aux dépens.

Vu la décision du tribunal administratif en date du 25 mars 2015, la délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2012 est annulée.

Une somme de 35,00 € sera versée à Mme TIRONI-JOUBERT au titre des dépens.

----discussion----

Mme TIRONI JOUBERT précise qu'elle ne participera pas au vote de ce point et souhaite savoir par ailleurs comment la collectivité va s'y prendre pour récupérer la somme de 75 000 € versée à M. BIGEL.

M. le Maire répond que pour l'heure la ville n'a rien versé à M. BIGEL. Il précise que la seule somme que la ville doit payer dans cette affaire est 35 € à verser à Mme TIRONI JOUBERT au titre de ses dépens.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter : 2 abstentions (M. BREM et M. LANG)

Mme TIRONI JOUBERT ne participe pas au vote de ce point.

A noter également que ce point est une information.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 27 octobre 2016

Pour le Maire absent,
L'adjoint délégué,


R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christlan THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothar GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (3)**

Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

19. DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE « 6232 – FETES ET CEREMONIES »

Exposé de M. STEINER, adjoint, rapporteur.

Vu l'article D.1617-19 du Code général des collectivités territoriales,

Après avoir consulté Madame la Trésorière principale,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Ainsi, il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

1. d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des Anciens.
2. les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles.
3. le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats
4. les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos).

5. les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.
6. les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

--- discussion---

Selon Mme IMBAUT, les frais de restauration, de séjours et de transports des représentants municipaux (élus et employés accompagnés), s'ils sont payés dans le cadre de leurs missions d'élus, relèvent des charges de personnels et ne doivent pas être enregistrés au compte « fêtes et cérémonies ». Elle souhaite une explication.

M. KIEFFER répond que les frais de déplacement liés aux missions des personnels sont enregistrés dans les frais de personnels.

Mme IMBAUT demande ce qu'il en est des frais liés aux missions des élus.

M. KIEFFER répond que les élus ne sont pas une catégorie de personnel et les frais liés à leurs déplacements n'entrent pas dans cette catégorie sauf s'ils concernent des déplacements pour formation. Il explique que les frais liés à un déplacement à l'extérieur pour assister à une manifestation par exemple, sont enregistrés au compte « fêtes et cérémonies ».

M. STEINER rappelle à Mme IMBAUT que cette procédure est imposée par Mme la Trésorière, comme mentionnée dans la délibération, par conséquent il n'y a aucune remarque ou interrogation de plus à avoir selon lui.

Mme IMBAUT réplique que certaines communes ne procèdent pas de cette manière, ce qui la laisse penser que ce n'est pas Mme la Trésorière qui impose cette procédure aux communes.

M. le Maire indique que Mme la Trésorière demande d'apporter quelques changements ou ajustements sur la manière d'enregistrer certaines dépenses dans le budget de la commune, il estime dans ce cas qu'il n'y a aucune raison de douter de quoi que ce soit.

Décision du Conseil municipal :

Proposition adoptée à la majorité.

A noter : 3 abstentions (M. BREM, M. LANG, Mme TIRONI JOUBERT).

1 contre (Mme IMBAUT).

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 27 octobre 2016

Pour le Maire absent,
L'adjoint délégué,


R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Paschal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STRINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (3)**

Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS: Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

**20. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL PRESBYTERAL DE L'EGLISE
PROTESTANTE D'AUGSBOURG - CONVENTION PLURIANNUELLE**

Exposé de M. KIEFFER, adjoint, rapporteur.

Le Conseil municipal,

Vu la loi du 18 germinal an X relative à l'organisation des cultes,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2541-12 et L.2543-3 3°,

Vu la lettre en date du 14 août 2014 par laquelle le Conseil presbytéral de l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg, d'Alsace et de Lorraine sollicite l'octroi d'une subvention,

Vu le projet de convention pluriannuelle à conclure entre la Ville et le conseil presbytéral,

Considérant que l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg, d'Alsace et de Lorraine est l'un des quatre cultes reconnus en Alsace Moselle,

Considérant que le Conseil presbytéral a mené des travaux de réhabilitation dans le presbytère et les salles d'accueil pour le public sises sur le territoire de Saint-Avold,

Considérant que le financement de ces travaux devait être couvert à 50 % par la vente du presbytère, lequel était initialement évalué à 280 000 € mais qui n'a été vendu que 200 000 €,

Considérant que cette circonstance a conduit le Conseil presbytéral à contracter un emprunt de de 125 000 € remboursable sur 5 années,

Considérant que, au regard de ses derniers résultats annuels, le conseil presbytéral ne peut rembourser cet emprunt sans connaître des difficultés financières par manque de trésorerie,

Considérant que le presbytère et les salles d'accueil ayant fait l'objet des travaux de réhabilitation participent au bon fonctionnement du service public du culte (salles ouvertes au public, servant notamment à la célébration de baptême) et présentent donc un intérêt général,

Considérant en outre que, dans le cadre concordataire, en cas d'insuffisance de revenus pour acquitter les frais de culte, la Commune est appelée à suppléer financièrement le conseil presbytéral,

Considérant cependant que la ville n'entend soutenir financièrement le Conseil presbytéral pour le remboursement de son emprunt que la stricte mesure de ce qui est nécessaire pour lui éviter les difficultés financières et qu'en conséquence, la subvention d'un montant maximal de 125 000 €, à verser par montants annuels de 25 000 € pourra être révisée à la baisse la dernière année en fonction des résultats annuels et des ressources propres du conseil syndical.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré :

- Approuve le versement au conseil presbytéral de l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine d'une subvention d'un montant total maximal de 125 000 € sur cinq ans, à verser par montant annuel de 25 000 € avec révision la dernière année,
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires :
 - soit 25 000 € pour 2015 au chapitre 204/324-20418 (autres organismes publics) par prélèvement du même montant sur le chapitre 21/824-2138 (autres constructions),
 - à raison de 25 000 €/an, au chapitre 204/324-20418 aux budgets 2016 à 2019.
- Autorise M. le Maire à signer la convention pluriannuelle relative à l'octroi de la subvention au conseil presbytéral.

---discussion---

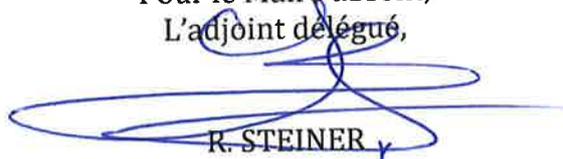
M. BREM rappelle que dans le passé une subvention de 50 000 € avait déjà été versée.

M. le Maire explique que le Conseil presbytéral a mené des travaux de réhabilitation dans le presbytère et les salles d'accueil ; il précise que le financement de ces travaux devait être couvert à 50 % par la vente du presbytère, lequel était initialement évalué à 280 000€, mais qui n'a été vendu finalement qu'à 200 000€. Il explique ensuite que cette situation a conduit le Conseil presbytéral à contracter un emprunt de 125 000€ remboursable sur 5 années qu'il peine à rembourser aujourd'hui.

Décision du Conseil municipal : Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 27 octobre 2016

Pour le Maire absent,
L'adjoint délégué,



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Léahire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphaël WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (3)**

Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

21. RAPPORTS D'ACTIVITES 2013-2014

Exposé de M. KIEFFER, Adjoint, rapporteur.

Vu l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales modifié par la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 (et plus précisément son article 76) ;

Vu l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la présentation du rapport d'activité de la Société PRODUC'SON, gestionnaire du Centre culturel Pierre MESSMER, aux membres de la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie le 6 mai 2015, conformément à la Loi du 27 février 2002,

Il convient de communiquer au Conseil municipal :

1. le rapport d'activité concernant la Société PRODUC'SON, gestionnaire de la salle de spectacle du centre culturel Pierre Messmer pour la saison 2013/2014,
2. le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays Naborien pour l'année 2014.

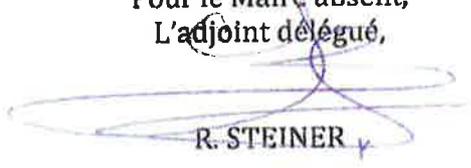
---discussion---

M. LANG souhaite des explications quant aux dépenses de carburant mentionnées dans le rapport d'activité de Produc'son qu'il estime « astronomiques ».

M. le Maire indique que ces dépenses sont liées directement à l'artiste et dépendent des conditions du contrat signé avec lui, comme par exemple le nombre de personnes qui l'accompagne. Il cite l'exemple du chanteur KENDJI qui était accompagné d'une quarantaine de personnes qu'il a fallu transporter de la gare de METZ à SAINT-AVOLD.

L'assemblée a pris acte des rapports susmentionnés.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 27 octobre 2016
Pour le Maire absent,
L'adjoint délégué,



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (8)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphaël WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Stéphanie COLBUS
 Nathalie PIGEOT

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
 à des membres présents (6)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
 M. GAUDIG à M. STEINER
 M. BECKER à Mme AUDIS
 Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
 M. WITTMER à M. PELLEGRINI
 Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
 Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
 à des membres présents (3)**

Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
 M. MALICK (absent excusé)
 Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

22 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 2122-22 et L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exposé de M. STEINER, Adjoint, rapporteur.

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises en application des délégations que vous avez accordées à Monsieur le Maire par délibération du 8 avril 2014 (point n° 02).

Il s'agit de :

1. la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés.

Nature des travaux, fournitures, services	Montant HT en €	Montant TTC en €	Sociétés ayant obtenu le marché (nom + adresse)	Date de notification du marché
Avenant n° 1 au marché de vérification des installations techniques des bâtiments communaux. Lot n° 2 : vérification électrique	- 60,00	- 72,00	QUALICONSULT 4, allée de Vincennes 54500 VANDOEIVRE LES NANCY	16/01/2015
Mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'une cuisine, à l'aménagement de WC handicapés et de locaux de rangement et à des travaux au foyer Huchet	Taux de rémunération 6%		Denis ANTOINE 60, rue Hirschauer 57500 SAINT-AVOLD	16/01/2015
Nettoyage du centre culturel Pierre MESSMER	37 931,40		SAINT NABOR SERVICES 94, rue Altmayer 57508 SAINT-AVOLD	30/01/2015

Nature des travaux, fournitures, services	Montant HT en €	Montant TTC en €	Sociétés ayant obtenu le marché (nom + adresse)	Date de notification du marché
Fourniture d'équipements de sécurité et d'accessoires de signalisation	Maxi 20 000	Maxi 24 000	SODILOR Parc industriel -zone Neuwald 18, rue René François Jolly BP 40739 57207 SARREGUEMINES	30/01/2015
Fourniture de matériel de signalisation	Maxi 20 000	Maxi 24 000	SIGNATURE 9, rue des Erables 54180 HEILLECOURT	02/02/2015
Fourniture de peinture routière <u>Lot n° 1</u> : peinture routière et autres	Maxi 20 000	Maxi 24 000	ORE ZA du Bon Puits 49481 SAINT SYLVAIN D'ANJOU	30/01/2015
Lot n° 2 : en bombe aérosol	Maxi 3 000	Maxi 3 600	MOSELLE SIGNALISATION 4/1, rue Alexandre Dreux 57730 FOLSCHVILLER	30/01/2015

2. Droit de préemption urbain :

ETAT CHRONOLOGIQUE DES DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER Soumises à l'exercice du Droit de Préemption Urbain de la Ville de Saint-Avold

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Conte- nance	Non préemption	Préemption
4245	13/01/15	M et Mme Georges LEFEBVRE	5 rue de Montréal	12a15	22/01/15	
4246	14/01/15	M et Mme Saverio RODIO	8rue de l'Ermitage	19a63	22/1/15	
4247	14/01/15	Pascal LANGER	12 rue du Gal Mangin	7a58	22/01/15	
4248	15/01/15	Sci AXEL	52 rue Hirschauer	1a36	22/01/15	
4249	15/01/15	Sté SAINTE BARBE	7a et c rue d'Arras	16a32	22/01/15	
4250	24/01/15	Met Mme Savério RODIO	8 rue de l'Ermitage	5a60	05/02/15	
4251	24/01/15	Met Mme Savério RODIO	8 rue de l'Ermitage	6a36	05/02/15	
4252	22/01/15	SCI BOCIED	4 rue du président Poincaré	1a48	05/02/15	
4253	28/01/15	LOPRESTY- ACHABY-TONY	36-38 rue Hirschauer	12a55	05/02/15	
4254	28/01/15	SCI LES CHENEVRIERES	36-38 rue Hirschauer	12a55	05/02/15	
4255	28/01/15	Consorts GARNICHE	36-38 rue Hirschauer	12a55	05/02/15	
4256	28/01/15	Emile SCHMITT	36-38 rue Hirschauer	12a55	05/02/15	

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Conte- nance	Non préemption	Préemption
4257	28/01/15	SCI LUCE ET LYNE	36-38 rue Hirschauer	12a55	05/02/15	
4258	28/01/15	SCI NARDA GASTALDI	36-38 rue Hirschauer	12a55	05/02/15	
4259	28/01/15	SCI BACH FRERES	36-38 rue Hirschauer	12a55	05/02/15	
4260	28/01/15	SCCV CARRE AMBITIONS	36-38 rue Hirschauer	12a55	05/02/15	
4261	28/01/15	Mathieu ZIMMER	36-38 rue Hirschauer	12a55	05/02/15	
4262	28/01/15	SCI BOSIED	36-38 rue Hirschauer	12a55	05/02/15	
4263	31/01/15	Succession RUNG	Dourd'hal	3ha35a3 3	05/02/15	
4264	02/02/15	Consorts DI LIBERATORE	32 rue Baron Kister	5a10	05/02/15	
4265	30/01/15	Gilles BADER	36 chemin St Hilaire	53a42	05/02/15	
4266	03/02/15	Succession RUNG	Dourd'hal	78ca	05/02/15	
4267	03/02/15	Succession RUNG	Dourd'hal	7a37	05/02/15	
4268	03/02/15	Consorts KELLER	34 Parc du Tyrol	3a34	05/02/15	
4269	11/02/15	Sci RODIO	11 B rue du Gal Mangin	6a21	19/02/15	
4270	11/02/15	Pierre Jedar et Muriel Grizzanti	5 impasse de Cannes	4a73	19/02/15	
4271	16/02/15	M et Mme Daniel Gamberonni	16 rue des Genêts	5a85	19/02/15	
4272	16/02/15	Sonja Dussart	23 rue Baron Kister	5a06	19/02/15	
4273	17/02/15	Sci Cogelor	36-38 rue Hirschauer	12a55	19/02/15	
4274	18/02/15	Jacques Ludmann	18 rue des Anglais	1a52	20/02/15	
4275	19/02/15	Jean Yves Delange	Rue de la Mertzelle	1a04	05/03/15	
4276	27/02/15	Consorts Boutteville	6 rue des Muguets	7a44	05/03/15	
4277	04/03/15	Gérard Willaume et Bernadette Gaspani	12 rue des Anglais	4a88	06/03/15	
4278	04/03/15	Scv le Carré Ambitions	Galerie de l'Etoile	12a55	06/03/15	
4279	06/03/15	Marcel Glomp	Résidence le Parc mélusine	88a32	20/03/15	
4280	07/03/15	Marc Nicolas et Eliane Strub	1 rue Maurice Barrès	36a35	20/03/15	
4281	07/03/15	Sa Logiest	13 rue de la Carrière	38a69	20/03/15	
4282	09/03/15	Sci Chateldon	9 rue Gabriel Pierné	10a85	20/03/15	
4283	11/03/15	Neolia	44 rue du Mal Foch	2a91	20/03/15	

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Conte- nance	Non préemption	Préemption
4284	11/03/15	Sci Orange	13-15 rue des Américains	3a	20/03/15	
4285	13/03/15	Bozena Nitychoruk	3 impasse de l'Ermitage	6a77	20/03/15	
4286	12/03/15	Sonja Dussart	23 rue du Baron Kister	5a06	20/03/15	
4287	16/03/15	Sci Axel	52 rue Hirschauer	1a36	20/03/15	
4288	16/03/15	Patrick Glatt	7 rue de la Marne	13a63	20/03/15	
4289	18/03/15	Sté Ste Barbe	11 rue du Chevreuil	9a33	20/03/15	
4290	18/03/15	Sci Orange	13-15 rue des Américains	9a77	20/03/15	
4291	18/03/15	Consorts Caro	71 Bld de Lorraine	3a65	20/03/15	
4292	20/03/15	Sci DSIC	18 rue des Moulins	2a76	01/04/15	
4293	21/03/15	Sci Bosied	4 rue du Président Poincaré	1a48	01/04/15	
4294	21/03/15	Sci les Windows	37 rue Président Poincaré	0a90	01/04/15	
4295	21/03/15	Thierry Kah	15 rue du Point du Jour	23a76	01/04/15	
4296	28/03/15	M et Mme Pascal Birgensler	6 impasse Franklin	2a05	01/04/15	
4297	31/03/15	Sci Orange	13-15 rue des Américains		01/02/15	
4298	02/04/15	Sci Chopin	Rue du Lac	3a36	15/04/15	
4299	02/04/15	Consorts Muller	70 bld de Lorraine	12a84	15/04/15	
4300	04/04/15	Alain Benier	36 rue des Coccinelles	4a85	15/04/15	
4301	04/04/15	Consorts Mayer	19 rue de la Marne	9a98	15/04/15	
4302	08/04/15	Jocelyne Delahaye	3 rue des Marronniers	7a63	15/04/15	
4303	09/04/15	SAS Ste Barbe	Rue Charles Foucault	85ca	15/04/15	
4304	10/04/15	SAS Ste Barbe	9 rue Altmeyer	7a02	15/04/15	
4305	14/04/15	Consorts Hilt	27 rue Mangin	7a33	15/04/15	
4306	14/04/15	Joseph Geyer et Madeleine Stencil	33 rue de Tours	6a89	15/04/15	
4307	15/04/15	Olivier Spiegel	6 rue des Dahlias	5a99	15/04/15	
4308	18/04/15	Odette Mayer Bertrand et Nadine Kahn	17 rue Paul Thomas	4a79	30/04/15	

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Conte -nance	Non préemption	Préemption
4309	22/04/15	Sa Logiest	13 rue de la Carrière	38a69	30/04/15	
4310	22/04/15	M et Mme Gilles Amann	7 rue d'Haugeranv ille	4a08	30/04/15	
4311	24/04/15	Bernard Tajetti	16 avenue Clémenceau	2a98	30/04/15	
4312	23/04/15	Sébastien Hinsberger	46 rue de Québec	3a52	30/04/15	
4313	25/04/15	Isabelle et Gilbert Ketterer	48 Les Genêts	6a10	30/04/15	

---discussion---

Concernant le centre culturel, M. BREM estime le coût du nettoyage « énorme » et dénonce le nombre trop important de personnel. Il estime qu'il est possible de faire des économies dans ce domaine.

M. le Maire informe que le taux d'absentéisme annuel avoisine 1/3 du personnel et explique que certaines personnes ne peuvent pas être remplacées au pied levé par n'importe qui, il est nécessaire que le remplaçant soit formé, habilité etc... au poste qu'il sera amené à occuper. Il informe également que certains agents ont des restrictions de travail ordonnées par le médecin comme par exemple l'interdiction de monter sur un escabeau, situation qui nécessite le remplacement de l'agent dans un tel cas.

Selon lui, il est préférable de passer par un prestataire de service pour l'exécution de certaines tâches comme le nettoyage des vitrages situés en hauteur car ces travaux nécessitent du matériel et une habilitation spécifiques.

Mme IMBAUT souhaite savoir si le taux de rémunération de 6% de l'architecte qui intervient dans les travaux d'aménagement de la cuisine à Huchet s'appliquent sur la somme de 92 000 € prévue dans la délibération de 2013 ou sur les 550 000 € prévus actuellement.

M. le Maire répond que les 550 000 € sont une estimation qui sera affinée une fois que toutes les entreprises auront été consultées. Il précise que les 6% s'appliqueront sur les frais réels avenants compris.

M. LANG indique qu'initialement le projet concernait la création d'une cuisine et l'aménagement d'un WC et rien de plus contrairement à aujourd'hui où le projet s'est étendu. Selon lui, il est nécessaire de présenter au Conseil municipal une délibération modificative pour les changements qui ont été apportés depuis l'origine du projet.

M. le Maire acquiesce et explique qu'au fur et à mesure de l'avancement du projet certains aménagements supplémentaires se sont avérés nécessaires, pour le reste et notamment les formalités administratives, le directeur général des services se chargera de vérifier s'il est nécessaire ou non de présenter un projet modifié au conseil municipal.

Mme TIRONI JOUBERT indique que personne n'est contre cet aménagement qui répond certainement à un besoin de la population mais souhaite toutefois rappeler que la ville a déjà fait l'acquisition de matériel, il y a quelque temps, pour l'aménagement de cette cuisine, pour un coût de 190 000 € et fait remarquer, en parallèle, que le Conseil de Fabrique du Wenheck avait besoin à un moment donné d'une gazinière. Elle est déçue de constater que le matériel du city cook n'a pas été dispatché selon les besoins de certains.

L'assemblée prend acte des décisions prises par le Maire ci-dessus mentionnées.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 27 octobre 2016
Pour le Maire absent,
L'adjoint délégué,


R. SPINER

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointe (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christine THIERRY
Mirabelle STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphaël WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

Mme BECKER
Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS: Mme Josyane BECKER a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.
Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

23. ASSURANCE DU PERSONNEL - RISQUES STATUTAIRES

Exposé de M. VUKOJEVIC, adjoint, rapporteur.

Le contrat couvrant les risques statutaires du personnel arrivant à échéance le 31 décembre 2015, il convient de prévoir le lancement d'une nouvelle consultation pour l'assurance des risques statutaires des agents relevant de la CNRACL et de l'IRCANTEC.

Il vous est proposé :

- d'autoriser le maire à lancer la procédure adaptée pour le marché contrat d'assurance relatif au personnel, aux risques statutaires, aux indemnités pour décès invalidité, maladie et maternité, pour une durée de 5 ans ;
- de préciser que le contrat devra garantir tout ou partie des risques financiers encourus par la commune en vertu de l'obligation à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC dans les conditions suivantes :
 - agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL : décès, accidents de service, maladies professionnelles, incapacités de travail en cas de maternité, d'adoption, de paternité, de maladies ou d'accidents non professionnels, disponibilité d'office, invalidité ;
 - agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit publics : accident du travail, incapacités de travail en cas de maternité, d'adoption, de paternité, de maladies ou d'accidents non professionnels ;
- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces contractuelles, conventionnelles, administratives et comptables se rapportant à l'exécution et la passation du marché ;

Envoyé en préfecture le 15/06/2015

Reçu en préfecture le 15/06/2015

Affiché le 15/06/2015

SLO

ID : 057-215706060-20150605-166_2015_CM_23-DE

- d'inscrire aux budgets à venir les sommes correspondantes.

Décision du Conseil municipal : Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Saint-Avoid le 11 juin 2015

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Envoyé en préfecture le 15/06/2015

Reçu en préfecture le 15/06/2015

Affiché le 15/06/2015

ID : 057-215706060-20150605-166_2015_CM_24-DE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Ratellek MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGROT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGROT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

Mme BECKER
Mme PIGROT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme Josyane BECKER a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

Mme PIGROT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

24. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX CLUBS SPORTIFS - CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE SAINT-AVOLD ET LES CLUBS - ANNEE 2015.

Exposé de Mme AUDIS, adjointe, rapporteur.

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2003 et du 30 juin 2009 instaurant les critères d'attribution et de calculs de répartition des subventions, il est proposé au Conseil Municipal de verser aux clubs sportifs les subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2015 conformément à l'annexe ci-jointe.

Vu la Loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, modifiant les Lois n° 84-410 du 16 juillet 1984, n° 99-1124 du 18 décembre 1999, n° 92-652 du 13 juillet 1992,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.212-14,

Vu le Décret-loi du 30 octobre 1935 organisant le contrôle de l'Etat sur les sociétés, syndicats et associations ou entreprises de toutes natures ayant fait appel au concours financier de l'Etat,

Vu le Décret-loi du 2 mai 1938, relatif au budget,

Vu la Circulaire 1B n° 142 du Ministère de l'Economie et des Finances du 1^{er} février 1988 relative aux associations bénéficiaires de financements publics,

Vu la Loi Joxe n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la Loi Sapin n° 93-122 du 29 janvier 1993, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu le Décret n° 96-71 du 24 janvier 1996, pour l'application de l'article 19-3 de la Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,

Considérant la nécessité d'attribuer les subventions ~~en adéquation avec~~ l'évolution du monde associatif et sportif, de clarifier les relations de la collectivité avec les associations et de disposer d'une méthode claire pour le versement des subventions,

Considérant que les subventions sont octroyées en fonction d'objectifs définis par la collectivité,

Considérant les dossiers de demande de subventions transmis par les associations et les capacités d'autofinancement des associations et les contributions financières de l'Etat et des autres collectivités territoriales,

Considérant que les associations sont légalement déclarées, attestent de leur capacité juridique et qu'elles possèdent un agrément ministériel auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,

Considérant que l'objet et que les activités des associations présentent un intérêt certain et reconnu par la collectivité,

Vu la délibération du 23 février 2015, point n° 4 relative au versement d'avances sur subventions de fonctionnement aux associations ayant fait une demande correspondant à 50 % du montant versé en 2014,

Vu les conventions de subventions à intervenir et vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,

Pris l'avis des Commissions de la Jeunesse et des Sports, ainsi que des Finances,

Il vous est demandé par conséquent :

- d'attribuer les subventions de fonctionnement aux clubs sportifs pour l'exercice 2015 conformément à l'annexe ci-jointe, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2015 sur les lignes 65/401-6574 (aides aux associations sportives),
- d'autoriser le Maire, l'Adjointe déléguée ou la conseillère déléguée à la Jeunesse et aux Sports à signer les conventions de subvention ou avenants à intervenir.

Décision du Conseil municipal :

Proposition adoptée à la majorité.

A noter : 1 abstention (Mme PILI)

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 11 juin 2015

Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX CLUBS SPORTIFS – ANNEE 2015

CLUBS SPORTIFS	Montant de la subvention de fonctionnement (*) <i>Avances versées DCM du 23/02/2015</i>	Participation aux frais d'utilisation salles, gymnases
Aéro Club	160 €	
Association Sportive de Jeanne d'Arc	1 300 €	2 674,50 €
Athlétic Club Saint-Avoid	900 €	6 757,23 €
Avenir Bouliste	300 €	1 058,07 €
Badminton Club	1 050 €	7 585,55 €
Basket Club	1 500 €	6 215,12 €
Boxing Club	1 600 €	3 074,52 €
Century Club	300 €	
Cercle de Billard	170 €	
Cercle Nautique	2 100 € (*) 1 745 € 355 €	
Ecole d'Equitation	2 600 € (*) 2 145 € 455 €	
Cercle d'Escrime	1 600 €	4 943,07 €
Etoile Naborienne	7 500 € (*) 6 003 € 1 497 €	30 261,56 €
Gymnastique Rythmique	1 370 €	5 388,54 €
Club Handisport	5 000 €	5 600,05 €
Huchet Athletic Club	1 400 €	15 227,24 €
Huchet Pétanque	100 €	2 798,44 €
Jeunesse Sportive Wenheck	3 000 € (*) 2 505 € 495 €	11 744,50 €
Judo Club et D.A.	4 200 € (*) 3 438 € 762 €	15 724,38 €
Rugby Club Naborien	2 700 €	6 480,02 €

ANNEXE 2/2 AU POINT N°24 DU CM DU 5 JUIN 2015

Tennis Club St-Avoid	3 000 € (*) 1 953 € <u>1 047 €</u>	
Cercle de Tennis de Table	1 900 € (*) 1 540 € <u>360 €</u>	4 057,54 €
Triathlon Club	350 €	792,81 €
Triplette Pétanque	400 €	2 946,00 €
Union Cycliste du Bassin Houiller	4 200 € (*) 3 360 € <u>840 €</u>	
Cyclo Club	200 €	
Para Club	280 €	
Para Ascensionnel	160 €	
Plongée Argonaute	400 €	
Association Sauvetage et Secourisme	300 €	
Club Vosgien	400 €	
Handball Club	160 €	2 619,25 €
Taekwondo	400 €	3 345,13 €
USEP Saint-Avoid	300 €	
UGSEL Collège Ste Chrétienne	100 €	
UGSEL Lycée Ste Chrétienne	100 €	
UNSS Collège la Carrière	100 €	2 070,45 €
UNSS Collège La Fontaine	100 €	804,66 €
UNSS Lycée Poncelet	100 €	
UNSS Lycée Charles Jully	100 €	
UNSS Lycée Valentin Metzinger	100 €	1 226,43 €
Foulées Naboriennes	/	1 341,12 €
A.S. Volley-Ball Loisirs	/	2 436,55 €
TOTAL	52 000,00 €	147 172,73 €

Montant total des subventions de fonctionnement 2015	52 000,00 €
Participation financière de la Ville aux frais d'utilisation des installations sportives (stades/gymnases 2014-2015)	147 172,73 €
TOTAL	199 172,73 €

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Envoyé en préfecture le 15/06/2015

Reçu en préfecture le 15/06/2015

Affiché le 15/06/2015

ID : 057-215708060-20150605-166_2015_CM_25-DE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointe (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Léoline GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BRUM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphane COLBUS
Nathalie PIGROT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGROT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

M. BREM
Mme PIGROT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : M. BREM a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

Mme PIGROT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

**25. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX CLUBS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION
DE MANIFESTATIONS SPORTIVES - EXERCICE 2015.**

Exposé de Mme BOISSENOT, conseillère municipale

Vu la délibération du Conseil municipal adoptée en date du 30 mai 2006 autorisant l'application de critères d'attribution de subventions au titre des manifestations sportives ;

Considérant les dossiers de demande de subvention des clubs, au titre de l'aide à l'organisation des manifestations sportives inscrites aux calendriers des fédérations ;

Pris l'avis favorable de la commission de la Jeunesse et des Sports et de la commission des Finances ;

Il est proposé de verser une aide financière comme suit :

Association	Type d'épreuve	Date	Lieu	Montant
Triathlon Club Saint-Avold	Duathlon « Innov' Habitat » Coupe de Lorraine	26 avril 2015	Centre Ville/Oderfang	500,00 €
U.C.B.H.	Challenge Grand Est BMX	11 et 12 avril 2015	Piste BMX	500,00 €
Century Billard	Championnat de Moselle de Billard américain par équipes	2 mai 2015	COSEC Carrière	300,00 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 - chapitre 65/401-6574.

Décision du Conseil municipal : Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 11 juin 2015
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Envoyé en préfecture le 15/06/2015
Reçu en préfecture le 15/06/2015
Affiché le 15/06/2015
ID : 057-215706060-20150605-166_2015_CM_26-DE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointe (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETNACHER
Lethaïfo GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMBRICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphaël WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (6)

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

M. BREM
Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS: M. BREM a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

**26. VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VIE ASSOCIATIVE AU
TITRE DE L'EXERCICE 2015.**

Exposé de M. STEINER, adjoint, rapporteur.

Afin de promouvoir les activités des associations locales utiles pour la collectivité et après examen des dossiers de demande de subvention, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le versement des subventions aux associations relevant de la Vie associative, pour l'exercice 2015, selon les montants inscrits dans le tableau ci-annexés.

Les montants affectés à l'organisation des manifestations, l'achat d'équipements et autre matériel (montants grisés dans le tableau) seront attribués que sur présentation d'une facture datée en cours.

Par ailleurs, vu la spécificité de trois associations liée à leur regroupement d'activités diversifiées et à la pluralité des publics concernés, il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer les avenants aux conventions de subvention intervenant entre la Ville et les associations suivantes :

- Comité Inter-associations Huchet
- Comité Inter-associations Jeanne d'Arc
- Comité Inter-associations Wenheck/Carrière.

Ces conventions ont fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal en date du 18 juin 2009, point n° 13. Elles définissent le cadre de versement de la subvention sur la base d'un engagement mutuel, la participation financière de la Ville représentant un soutien conséquent aux actions de l'association.

Envoyé en préfecture le 15/06/2015

Reçu en préfecture le 15/06/2015

Affiché le 15/06/2015

ID : 057-215706060-20150605-166_2015_CM_26-DE

Les crédits disponibles sont inscrits au budget primitif 2015 selon l'imputation
budgétaire : chapitre 65/334- article 6574.

Décision du Conseil municipal : Proposition adoptée à la majorité.

A noter : 7 abstentions (Mme PISTER, Mme PILI, M. STEINER, M. PELLEGRINI,
Mme BECKER, M. BECKER, M. GAUDIG).

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 11 juin 2015
Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

ANNEXE 1 AU POINT N° 26 DU CM DU 05.06.2015

Tableau de répartition des subventions

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant global de la subvention (1)Avance versée DCM 23.02.2015 pt 8			Coût des installations sportives municipales	TOTAL
	Fonct.	Manif.	Equipt.		
Ass Au bonheur des doigts	150,00				150,00
Ass Bien Vivre au Faubourg	500,00				500,00
Ass Bien Vivre au Langacker	250,00			439,20	689,20
Ass Cardiologie de Lorraine	200,00		100,00	988,20	1288,20
Ass Culturelle et Loisirs Carrière	200,00	500,00		1234,44	1934,44
Ass Culturelle et Loisirs Huchet	150,00			1207,80	1357,80
Ass Culturelle et Loisirs J. d'Arc	150,00		350,00		500,00
Ass Culturelle et Loisirs Wenheck	100,00	100,00			200,00
Ass Détente et Loisirs		150,00			150,00
Ass Jeunes Sapeurs-Pompiers	150,00	250,00			400,00
Ass Les Heures d'amitié	200,00	100,00			300,00
Ass Locataires Sainte Barbe	200,00	300,00			500,00
Ass Lois. Vétérans Wenh/Carrière				1117,08	1117,08
Ass Pour Amél. Cadre Vie Arcadia	150,00	100,00			250,00
Ass Sportive Loisirs Dourd'Hal					0,00
Ass Trav. Maghrébins de France	150,00				150,00
Bridge club Saint-Avoid	150,00				150,00
Cl. anciens de la pl.forme Carling	150,00				150,00
Club Canin Saint-Avoid		400,00			400,00
Club de Loisir Activités Aquatiques de Saint-Avoid	150,00			1756,80	1906,80
Comité Inter-associations Huchet	4092,00 (1)4092,00	3908,00			8000,00
Comité Inter-associations J. d'Arc	4092,00 (1)4092,00	3908,00			8000,00
Comité Inter-associations Wenheck/Carrière	4092,00 (1)4092,00	3908,00			8000,00
Graines de couturières	150,00		100,00		250,00
Jardin des ptis copains	300,00				300,00
Microtel club			200,00		200,00
Radio club St-Avoid F4KIP	150,00		200,00		350,00
Scrabble club St-Avoid	150,00				150,00
Solidarité gueules noires	300,00				300,00
Tiffany France club	150,00				150,00
Epargne Lion d'or	150,00				150,00
Amicale des électroméc. Huchet	150,00				150,00
Amicale du pers. Municipal				548,64	548,64
Dynagym				1098,00	1098,00
Communauté Islamique Milli Görüs				106,68	106,68
IUT Saint-Avoid				91,50	91,50
CE Hospitalor				982,98	982,98
TOTAL	16776,00	13624,00	950,00	/	/
TOTAL GENERAL ATTRIBUE		31 350,00		9571,32	40921,32
Déduction des avances					12276,00
MONTANTS RESTANT A PAYER					28645,32

VILLE DE SAINT-AVOLD
Service Vie associative

AVENANT N° 6.1 - 2015 A LA CONVENTION DE SUBVENTION
ADOPTÉE PAR DÉLIBÉRATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2009

ENTRE : La ville de Saint-Avold, représentée par M. André WOJCIECHOWSKI, Maire en exercice dûment habilité, ci-après dénommée « La ville », d'une part,

ET :

L'association « Comité Inter-Associations Huchet », représentée par M. Zidane ZABILA agissant en qualité de Président dûment habilité, ci-après dénommé « l'Association », d'autre part,

Il a été convenu :

Article 1

Conformément au Titre III - Dispositions diverses- Article III.1 de la convention adoptée par délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2009 stipulant que (...) la tacite reconduction de la convention initiale ne portant pas sur le montant de l'aide financière accordée par la Ville, cette dernière est amenée à fixer annuellement, dans le cadre de sa préparation budgétaire, le montant de la contribution financière qu'elle décide d'apporter à l'Association,

Il a été arrêté :

Par délibération du 5 juin 2015, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'Association une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au titre de l'exercice 2015, versée par mandat administratif sur le compte bancaire ou postal ouvert par l'Association.

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires,

A Saint-Avold, le _____.

Pour l'Association,

Le Maire,

Le Président,

Zidane ZABILA
Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

André WOJCIECHOWSKI

ANNEXE 3 AU POINT N°26 DU CM DU 05.06.2015

VILLE DE SAINT-AVOLD
Service Vie associative

AVENANT N° 6.2 - 2015 A LA CONVENTION DE SUBVENTION
ADOPTÉE PAR DÉLIBÉRATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2009

ENTRE :

La ville de Saint-Avoid, représentée par M. André WOJCIECHOWSKI, Maire en exercice dûment habilité, ci-après dénommée « La ville », d'une part,

ET :

L'association « Comité Inter-Associations Jeanne d'Arc », représentée par M. Pascal WALINSKI agissant en qualité de Président dûment habilité, ci-après dénommé « l'Association », d'autre part,

Il a été convenu :

Article 1

Conformément au Titre III - Dispositions diverse- Article III.1 de la convention adoptée par délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2009 stipulant que (...) la tacite reconduction de la convention initiale ne portant pas sur le montant de l'aide financière accordée par la Ville, cette dernière est amenée à fixer annuellement, dans le cadre de sa préparation budgétaire, le montant de la contribution financière qu'elle décide d'apporter à l'Association,

Il a été arrêté :

Par délibération du 5 juin 2015, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'Association une subvention de fonctionnement d'un montant de 8000 € au titre de l'exercice 2015, versée par mandat administratif sur le compte bancaire ou postal ouvert par l'Association.

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires,

A Saint-Avoid, le _____ .

Pour l'Association,

Le Maire,

Le Président,

Pascal WALINSKI
Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

André WOJCIECHOWSKI

ANNEXE 4 AU POINT N°26 DU CM DU 05.06.2015

VILLE DE SAINT-AVOLD
Service Vie associative

AVENANT N° 6.3 - 2015 A LA CONVENTION DE SUBVENTION
ADOPTÉE PAR DÉLIBÉRATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2009

ENTRE : La ville de Saint-Avold, représentée par M. André WOJCIECHOWSKI, Maire en exercice dûment habilité, ci-après dénommée « La ville », d'une part,

ET :

L'association « Comité Inter-Associations Wenheck/Carrière », représentée par M. Lothaire GAUDIG agissant en qualité de Président dûment habilité, ci-après dénommé « l'Association », d'autre part,

Il a été convenu :

Article 1

Conformément au Titre III - Dispositions diverses- Article III.1 de la convention adoptée par délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2009 stipulant que (...) la tacite reconduction de la convention initiale ne portant pas sur le montant de l'aide financière accordée par la Ville, cette dernière est amenée à fixer annuellement, dans le cadre de sa préparation budgétaire, le montant de la contribution financière qu'elle décide d'apporter à l'Association,

Il a été arrêté :

Par délibération du 5 juin 2015, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à l'Association une subvention de fonctionnement d'un montant de 8000 € au titre de l'exercice 2015, versée par mandat administratif sur le compte bancaire ou postal ouvert par l'Association.

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires,

A Saint-Avold, le _____ .

Pour l'Association,

Le Maire,

Le Président,

Lothaire GAUDIG
Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

André WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Léa CAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Séphie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Rafael MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

M. BREM
Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : M. BREM a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

27. BOURSES INITIATIVES - EXERCICE 2015.

Exposé de Mme PILI, conseillère municipale, rapporteur en remplacement de M. GAUDIG, conseiller municipal, absent excusé.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le Conseil municipal, dans sa séance du 23 février 2015 point n° 9, a reconduit l'opération « Bourses initiatives ».

La société CRUSEM de Marange-Silvange a porté un intérêt au dossier déposé en Mairie par Mademoiselle Fanny ANDRE, par l'octroi d'un chèque de 200 euros.

Il se présente comme suit :

Nom, Prénom	Projet	Participation Ville
ANDRE Fanny	Participation au rallye raid humanitaire 4L Trophy février 2016	200 €

Compte tenu de ce qui précède, votre assemblée est appelée à approuver la demande et à accorder la participation susvisée.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 - chapitre 65.90 / 6574

Décision du Conseil municipal : Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 11 juin 2015
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Envoyé en préfecture le 15/06/2015
Reçu en préfecture le 15/06/2015
Affiché le 15/06/2015
ID : 057-215706060-20150605-166_2015_CM_28-DE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTRIN
Estelle BLMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrice MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

M. BREM
Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : M. BREM a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.
Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

**28. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'OFFICE DE
TOURISME - EXERCICE 2015**

Exposé de Mme AUDIS, adjointe, rapporteur en remplacement de M. Sylvain BECKER, conseiller municipal, absent ayant donné procuration.

Par délibération du 6 décembre 1984 point n° 5, la Ville de Saint-Avold a délégué les missions du service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique locale à l'Office de Tourisme de Saint-Avold.

Une convention est signée tous les ans entre la Ville et l'Office de Tourisme définissant les conditions d'objectifs de ce dernier dans le cadre de l'attribution des subventions municipales.

Après examen de la demande de subvention de fonctionnement pour l'exercice 2015 et après avis favorable par les commissions municipales compétentes, votre assemblée est appelée :

- à approuver la convention d'objectifs 2015 à intervenir entre l'Office de Tourisme et la Ville
- à accorder la subvention de fonctionnement de 125 000,00 euros.

Il est à préciser que le versement d'une avance sur la subvention 2015 de 58 882,00 euros a été effectuée début de l'année en cours et a fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal en date du 23 février 2015 point n° 8.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 - chapitre 65/952 - 65738

Décision du Conseil municipal : Proposition adoptée à la majorité.
(A noter 1 abstention : Mlle HALBWACHS).

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 5 juin 2015
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI

CONVENTION D'OBJECTIFS
Entre la Ville et l'Office de Tourisme de Saint-Avold
ANNEE 2015

Entre la Ville de Saint-Avold représentée par Monsieur André WOJCIECHOWSKI, Maire et Conseiller Départemental de la Moselle, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du _____ 2015, point n° __ .

Et l'association « Office de Tourisme de Saint-Avold » représentée par son président, Monsieur Yann HALBWACHS, dûment habilité par décision du Conseil d'Administration en date du 31 mars 2015.

Il est convenu ce qui suit :

Par délibération du 6 décembre 1984, la Ville de Saint-Avold a délégué les missions de service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique locale à l'Office de Tourisme de Saint-Avold, classé en catégorie II par le préfet de Moselle en date du 15 mai 2014.

En application de la législation en vigueur, les parties définissent les conditions d'objectifs de l'Office de Tourisme dans le cadre des subventions accordées par la Ville de Saint-Avold.

Article 1 - Missions principales :

1.1 – Mission d'accueil, réalisée dans le cadre de la certification AFNOR

(renouvellement obtenu le 24 septembre 2014 pour une durée de 3 ans) :

- Définir une politique d'accueil applicable sur l'ensemble du territoire naborien.
- Engager une réflexion commune avec l'ensemble des acteurs concernés pour optimiser les démarches d'accueil et se doter des moyens de s'y engager.
- Ouvrir les bureaux au public selon les horaires déterminés par le Conseil d'administration.

1.2 – Service aux clientèles :

- Si des points d'accueil assurent en période de haute fréquentation l'accueil des visiteurs, dans le cadre de sa mission, l'Office de Tourisme assurera la coordination et la répartition de l'information fournie aux visiteurs de l'ensemble de l'offre touristique.
- Offrir un service permanent de réponses aux courriers, aux appels téléphoniques, aux télécopies ou aux courriers électroniques.
- Rechercher et proposer les disponibilités immédiates d'hébergement dans les structures appropriées.
- Vendre de la billetterie, des produits du terroir, des souvenirs et autres.
- Service "photocopies".

.../...

1.3 – Mission d'information :

- Utiliser des fiches d'identification et visuels des structures touristiques.
- Traiter et mettre à jour les informations.
- Editer un calendrier mensuel des manifestations.
- Concevoir et réaliser un guide d'accueil et d'informations disponible chez tous les prestataires.
- Editer chaque année une liste actualisée des hébergements, restaurants et des activités.
- Editer et distribuer des documents trilingues d'appui à la commercialisation d'offres touristiques locales.
- Vendre des guides et cartes touristiques.
- Disposer d'une information complète sur la Région Lorraine via la base de données du réseau lorrain d'informations touristiques (SITLOR)
- Disposer d'une information complète sur les autres régions de France, pour l'assistance et le conseil touristique à la population locale.
- Alimenter et tenir à jour le site Internet de l'Office de tourisme.

1.4 – Mission de promotion :

- Renforcer l'identité du territoire à travers des supports, en cohérence avec l'image définie.
- Renforcer les actions de promotion auprès des touristes en séjour dans une zone à une heure de voiture.
- Travailler avec les relais où séjournent les visiteurs.
- Rechercher une coopération optimale avec les relais pour promouvoir, informer.
- Editer les documentations appropriées.
- Fournir un appui aux voyagistes organisant la venue des touristes.
- Tenir un tableau de bord de la fréquentation.
- Définir une politique locale de promotion touristique, service de presse et de relations publiques (publicité, participation à des manifestations commerciales...).
- Créer des produits touristiques.

1.5 – Animation touristique :

- Apporter un appui logistique auprès des organisateurs locaux.
- Harmoniser les dates des animations avec les acteurs locaux.
- Organiser des actions d'animation (visites guidées, expositions...).

Article 2 - Mission(s) complémentaire(s) :**2.1 – Coordination et structure de l'offre touristique locale :**

- Apporter des conseils aux prestataires et aux élus.
- Fédérer les prestataires et les impliquer dans la présentation de leur offre sur le marché.
- Mobiliser et animer le réseau de prestataires par la communication ; impliquer la population locale.
- Mettre en œuvre une charte qualité sur le territoire de compétence.
- Développer un outil de communication interne au territoire : collecter les informations touristiques pour le pays de Nied, saisir les données, diffuser les informations par l'intermédiaire du Système d'Informations Touristiques en Lorraine (SITLOR).
- Développer la coopération avec la Communauté de Communes du Pays Naborien.

.../...

2.2 – Organisation et vente de voyages et de séjours :

Enfin, si l'Office de Tourisme est autorisé dans les conditions prévues par l'article L211-1 du Code du tourisme à commercialiser des prestations touristiques, il pourra commercialiser les prestations et produits touristiques issus de sa zone d'intervention.

Article 3 - Engagement de la Commune :

Pour permettre à l'Office de Tourisme de remplir ses missions, la Commune lui attribue annuellement les moyens nécessaires à son fonctionnement et à ses obligations de prestations de service aux clientèles et aux prestataires touristiques locaux.

3.1 - Moyens mis à disposition :

- La Ville accorde un local sis au rez-de-chaussée du 28 rue des Américains tel que signifié dans la convention de mise à disposition n° 9796 du 30.04.2002 y compris les fluides (eau - électricité – chauffage). Cette mise à disposition est accordée à titre gratuit.
- L'entretien quotidien des locaux assuré par un agent municipal (2h/jour ouverture).

3.2 – Subventions :

La participation annuelle de la Ville est fixée à 125 000,00 € et couvre :

- Les frais de fonctionnement comprenant notamment les fournitures de bureau, la maintenance informatique et copieur, les assurances, la documentation technique, les honoraires comptables, les frais inhérents à la base de données d'informations touristiques régionales, les réceptions, les frais postaux, les abonnements téléphoniques et ADSL, les impôts et taxes, les frais de formation.
- Les frais d'éditions : calendriers des manifestations, dépliants spécifiques (selon prévisions annuelles et projet de budget).
- Une partie des charges salariales, pour assurer les emplois d'un responsable, d'un conseiller en séjour et d'un technicien qualité de l'accueil.
- Un acompte de 50 % de la subvention de l'année précédente est versé dès le début de l'année afin d'assurer les charges fixes, le solde interviendra après le vote du budget.

La Ville pourra accorder des subventions ponctuelles, selon des projets d'animations ponctuelles budgétisés par l'association.

Article 4 - Obligation de l'Office de Tourisme :

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Office de Tourisme remettra chaque année à la Ville :

- un compte-rendu de l'emploi des crédits alloués assorti de toutes les justifications nécessaires,
- un rapport d'activités établi sur les objectifs fixés par la présente convention et permettant d'en évaluer le respect.

.../...

Article 5 - Durée de la convention :

La présente convention est conclue pour l'année 2015, exercice au cours duquel la subvention est octroyée, sauf dénonciation adressée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis d'un mois.

Article 6 - Résiliation :

Si pour une cause quelconque résultant du fait de l'Office de Tourisme de Saint-Avold la présente convention n'est pas appliquée, la Ville se réserve la possibilité de dénoncer unilatéralement la présente convention sans préavis ni indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus.

Article 7 - Litige :

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai d'un mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

Saint-Avold, le2015.

Pour l'Office de Tourisme,
Le Président,

Pour la Ville de Saint-Avold,
Le Maire,

Yann HALBWACHS

André WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Envoyé en préfecture le 15/06/2015

Reçu en préfecture le 15/06/2015

Affiché le 15/06/2015

ID : 057-215706060-20150605-166_2015_CM_29-DE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointe (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Léthalie CAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTRIN
Estelle HELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

M. BREM
Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : M. BREM a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

29 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ TRAVAUX DE GENIE CIVIL SUR LA VOIRIE

Exposé de M. VUKOJEVIC, adjoint rapporteur.

Conformément aux articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics, une consultation en procédure adaptée a été lancée le 24 février 2015 afin de trouver un prestataire susceptible de réaliser des travaux ponctuels de génie civil sur la voirie.

Il s'agit d'un marché annuel à bons de commande dont le montant maximal autorisé est de 750 000 € HT.

Le délai de rigueur était fixé au 23 mars 2015 à 11 heures. Trois entreprises ont répondu dans les délais impartis.

Les offres ont été jugées sur les critères du prix (60%) et du délai d'intervention (40%). L'analyse des offres a révélé l'offre de la société BATI TP mieux disante.

Par conséquent, votre assemblée est appelée ce jour à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux de génie civil sur la voirie avec l'entreprise BATI TP, ainsi que tous documents y relatifs

----discussion----

A la question de M. LANG de savoir si l'entreprise retenue est bien la mieux disante et non la moins disante, ce qui sous-entendrait selon lui qu'il y avait des entreprises moins chères, M. VUKOJEVIC répond par l'affirmative et précise que l'entreprise BATI TP est celle qui a répondu le mieux aux critères objectifs qui étaient imposés.

Décision du Conseil municipal : Proposition adoptée à la majorité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 11 juin 2015
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Envoyé en préfecture le 15/06/2015

Reçu en préfecture le 15/06/2015

Affiché le 15/06/2015

ID : 057-215706060-20150605-166_2015_CM_30-DE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFBNSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLEWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGOT

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme BOUR-MAS à M. SLEWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGOT à M. MALICK

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (3)

Mme PIGOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

**30. RENOVATION DU FOYER AU QUARTIER HUCHET - APPROBATION DE
L'AVANT PROJET DEFINITIF - LANCEMENT DES CONSULTATIONS.**

Exposé de M. BRETTNACHER, conseiller municipal, rapporteur.

Par délibération en date du 19 décembre 2013, point n° 18, le Conseil municipal a décidé du principe de la rénovation du foyer au quartier Huchet.

L'architecte Denis ANTOINE, accompagné par les services municipaux, a élaboré le projet jusqu'à la phase APD (approbation de l'avant-projet définitif).

Conformément au programme, dans le respect des normes PMR (personnes à mobilité réduite), le bâtiment comprendra :

- un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite,
- une cuisine,
- un local rangement,
- des améliorations énergétiques grandes et petites salles,
- une vidéosurveillance.

L'enveloppe financière à cette phase est de 550 000 HT.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'adopter la phase APD de l'opération de rénovation du foyer au quartier Huchet,
- d'autoriser le maire ou son représentant à lancer la consultation des entreprises,

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents se rapportant à cette opération,
- d'autoriser le Maire à solliciter la subvention.

Décision du Conseil municipal : Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 11 Juin 2015

Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 15/06/2015

Reçu en préfecture le 15/06/2015

Affiché le 15/06/2015

ID : 057-215706060-20150605-166_2015_CM_30-DE

Annexe au point n° 30 du CM du 5.6.2015



VILLE DE ST AVOLD
15.03 Aménagement cuisine et sanitaires

36, bd de Lorraine BP 19 57501 ST AVOLD cedex
Avenue de l'Étang Cité Émilie Huchet ST AVOLD

AVANT PROJET DEFINITIF

Du 21 mai 2015

AMENAGEMENT D'UNE CUISINE ET DE SANITAIRES FOYER HUCHET - ST AVOLD

Lot 01 : Gros-Œuvre / V.R.D.	Lot 09 : Menuiserie intérieure
Lot 02 : Charpente metal./Couver	Lot 10 : Peinture intérieure/sols souples
Lot 03 : Etanchéité	Lot 11 : Bardage bois
Lot 04 : Plâtrerie faux plafond	Lot 12 : Vidéo surveillance
Lot 05 : Electricité	Lot 13 : Isolation extérieure
Lot 06 : Plomb./sanit./chauf. /VMC	Lot 14 : Revêtement de sol jeux extérieurs
Lot 07 : Chape/carrelage/faïence	Lot 15 : Jeux
Lot 08 : Serrurerie	Lot 16 : Equipement de cuisine

MAITRE D'OUVRAGE

Ville de St Avold
36, bd de Lorraine BP 19
57501 SAINT AVOLD cedex

MAITRE D'ŒUVRE

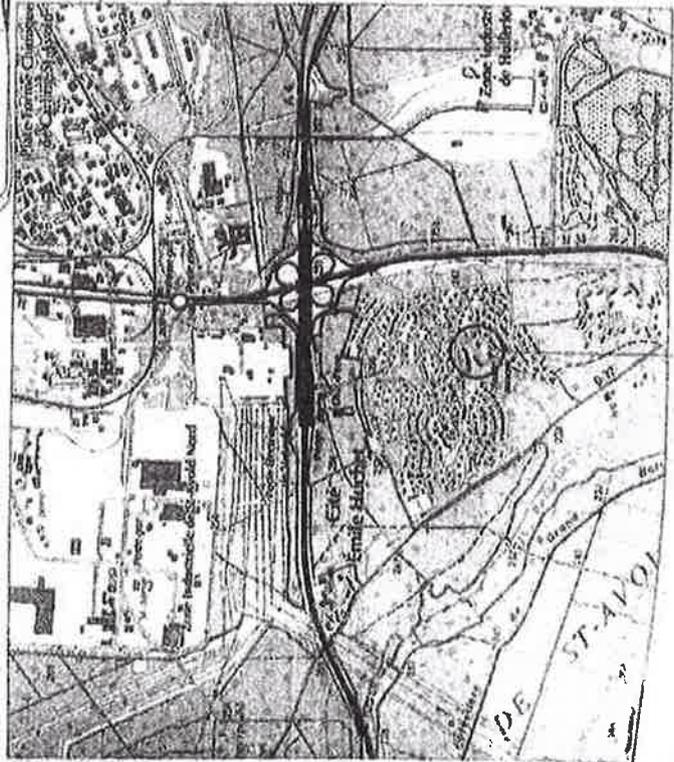
ANTOINET Denis, Architecte DPLG
60, rue Hirschauer
57500 ST AVOLD

Envoyé en préfecture le 15/06/2015
 Reçu en préfecture le 15/06/2015
 Affiché le 15/06/2015
 ID : 057-215706060-20150615-166_2015_C01_30-DE

PLAN DE MASSE - Ech 1/500

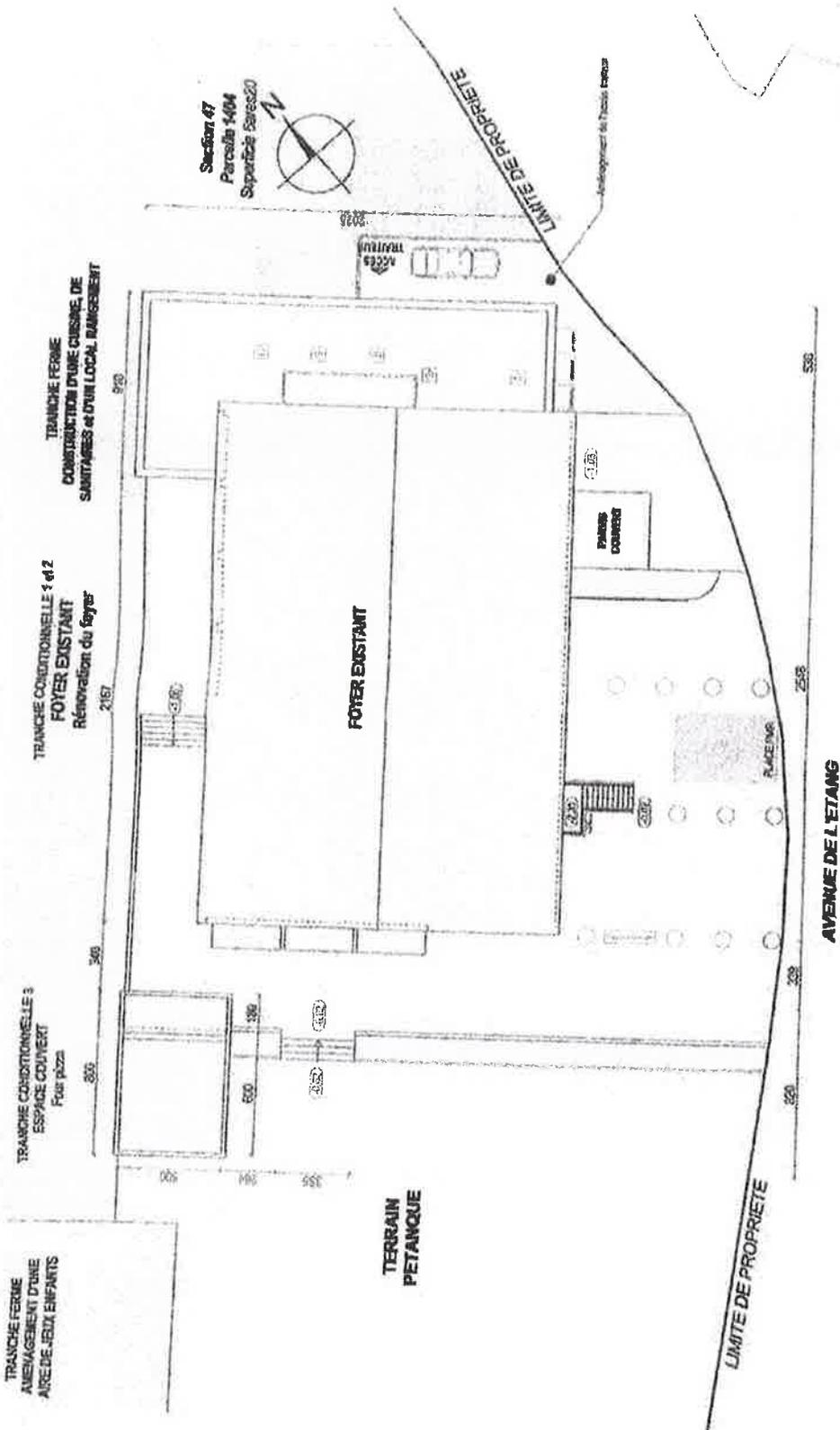


SITUATION - Ech 1/20 000



PROJET

ANTONIED ARCHITECTES	COMMUNE DE SAINT AVOLD	Avenue de l'Étoile - Cité Emile
15.05	Aménagement d'une cuisine et de sanitaires	SAINT AVOLD
APD	21/05/2015	PLAN DE MASSE
ANTOINE Denis Architecte DPLG Urbaniste	60, rue Hirschauer	57500 SAINT-AVOUD
Tel: 03.87.92.84.72	Fax: 03.87.92.81.55	



ANTICIPATED	COMMUNE DE SAINT AVOLD	Avenue de l'Etang - Cité Emile Hugel
15.05	Aménagement d'une cuisine et de sanitaires	
APD	21/05/2015	1/200
ANTOINE Denis Architecte DPLG Urbaniste		PLAN DE MASSE
60, rue Hirschauer		57500 St-AVOLD

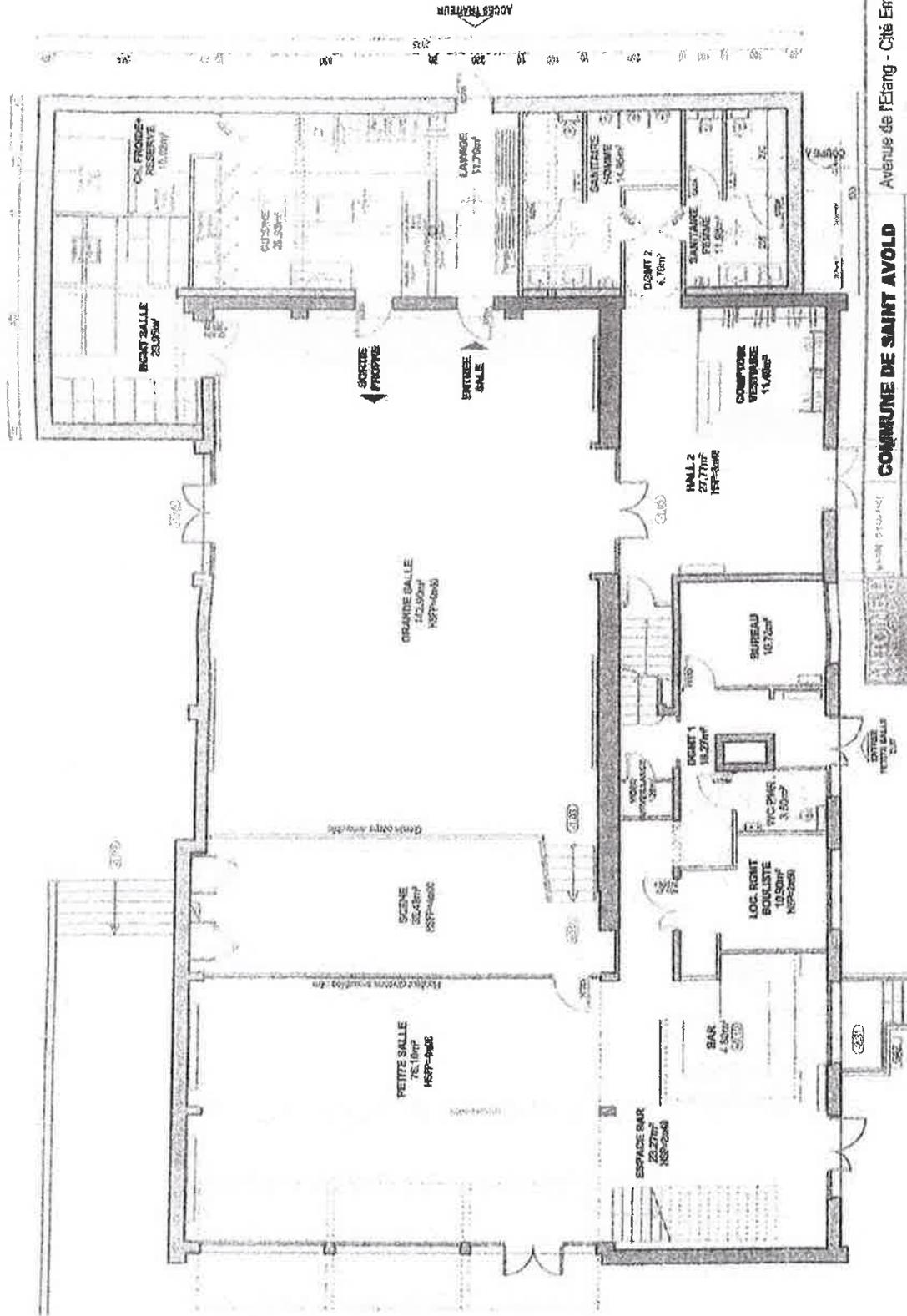
Envoyé en préfecture le 15/06/2015

Reçu en préfecture le 15/06/2015

Affiché le 15/06/2015

S I L O

ID : 057-215706060-20150605-166_2015_CM_30-DE



COMUNE DE SAINT AVOLD Avenue de Helang - Cité Emite Huchet
SAINT-AVOLD

15.05 Aménagement d'une cuisine et de sanitaires

APD 21/05/2015 1/100

PLAN DE CHAUSSEE

ANTOINE Denis Architecte DPLG Urbaniste 67, rue Hirschbuhl 57500 ISLAVALD
Tel. 03.87.92.84.92 Fax 03.87.92.81.55

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Envoyé en préfecture le 15/06/2015
Reçu en préfecture le 15/06/2015
Affiché le 15/06/2015
ID : 057-215706060-20150605-166_2015_CM_31-DE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointe (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRITTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marlyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (9)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (6)

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (3)

Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

31. ENVIRONNEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

Exposé de Mme STELMASZYK, adjointe, rapporteur.

La commission de l'environnement soumet à votre approbation ses propositions d'attribution de subventions aux associations relevant de sa compétence, pour l'exercice 2015, selon les critères suivants :

A) subvention de fonctionnement

Il est alloué une subvention de fonctionnement de 150 € à chaque association.

Il a été convenu de l'adoption d'une convention bipartite entre la Ville de Saint-Avold et l'association 'L'école du Chat', visant à allouer une subvention annuelle de deux mille cents euros pour la réalisation de stérilisations des chats errants sur la commune de Saint-Avold.

B) subvention ponctuelle

Sur présentation d'un bilan prévisionnel du projet et de justificatifs, la répartition est fixée comme suit :

- 50 % de part fixe
- 50 % de part variable selon les critères déterminés

La répartition des subventions aux associations se fait selon 5 critères :

- 1) participation à la vie locale (manifestation, salon...)
- 2) objectif de l'association dans l'année (projets...)
- 3) nombre d'adhérents
- 4) interventions aux niveaux scolaires
- 5) association dont le siège social se trouve à Saint-Avold

Il sera tenu compte également des avantages en nature (gratuité du local associatif...)

Associations	Subvention de Fonctionnement	Subvention Ponctuelle	Total
Association des Amateurs de Jardinage	150 €	800 €	950 €
Association de Protection des Oiseaux et de la Nature (APON)	150 €	450 €	600 €
Ecole du Chat	150 €	2100 €	2250 €
Syndicat Arboricole et horticole	150 €	1000 €	1150 €
Syndicat des Apiculteurs de Saint-Avold	150 €	700 €	850 €
Syndicat des Aviculteurs de Saint-Avold Centre	150 €	900 €	1050 €
GECNAL	150 €	200 €	350 €
Pigeon club du Bassin Houiller de Lorraine	150 €		150 €
Total	1200 €	6150 €	7350 €

Concernant le versement des subventions ponctuelles, celui-ci n'interviendra que sur demande écrite, avec présentation des justifications adéquates comme précisées ci-dessus.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2015 sur le compte 65/833-6574.

Après avis favorable de la commission de l'environnement et la commission des finances, il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à procéder :

- au versement des subventions susvisées ;
- à la signature de la convention avec l'association « L'école du Chat ».

Décision du Conseil municipal :

Proposition adoptée à la majorité.

A noter : 1 abstention (Mme PISTER).

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 11 juin 2015
Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 15/06/2015

Reçu en préfecture le 15/06/2015

Affiché le 15/06/2015

SLO

ID : 057-215706060-20150605-166_2015_CM_31-DE



**CONVENTION
ENTRE LA VILLE DE SAINT-AVOLD
ET**

L'ECOLE DU CHAT

SUR LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'association « l'Ecole du Chat de Moselle »
Délégation de Valmont – B.P. 10054 – 57502 SAINT-AVOLD,
représentée par sa Présidente, Madame Marie-Concetta LO BIANCO

d'une part,

La Commune de Saint-Avold dont le siège est au 36 Bld de Lorraine, 57500 Saint-Avold,
représentée par son Maire, Monsieur André WOJCIECHOWSKI,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La Commune a souhaité mettre en place une convention visant à maintenir l'action de la limitation de la population féline libre, et ce en conformité avec la législation en vigueur. Par conséquent, l'Association « L'Ecole du Chat » s'engage sur le ban de la commune de Saint-Avold à capturer, transporter et faire stériliser par un vétérinaire les chats errants et les ramener sur les lieux de capture après les interventions..

Article 2 :

L'association remplira une demande d'intervention qui sera signée par le demandeur et approuvée par la Ville de Saint-Avold – Service Environnement.

L'Association travaillera avec le vétérinaire de son choix

Le vétérinaire établira des factures détaillées qui comporteront :

- Le jour et le lieu de capture
- Le nom et l'adresse du demandeur

Le montant de la subvention ponctuelle allouée à l'Association « l'école des chats » pour la réalisation de stérilisations des chats errants sur la commune s'élève à 2 100,00 € TTC pour l'année 2015.

La subvention sera versée trimestriellement à l'Ecole du Chat sur présentation des justificatifs adéquats à savoir :

- Facture du vétérinaire
- Demande d'intervention relative à la facture présentée et approuvée par la Ville de Saint-Avold - Service Environnement

Article 3 : durée de la convention

La présente convention est établie pour l'année 2015.

Article 4 :

La convention pourra être résiliée à tout moment. La partie à l'origine de la résiliation devant en informer l'autre au moins 2 mois avant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Saint-Avoid, le

**Pour la Commune
Le Maire :**

André WOJCIECHOWSKI

**Pour la l'Association « Ecole du Chat »
La Présidente :**

Maria-Concetta LO BIANCO

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle BLMERICH
Nathalie PILI

Maelyn SALAMONOWSKI
Raphaël WITTMER
Frédéric SŁIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BRBM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGOT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. SŁIWINSKI
M. GAUDIG à M. STRINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. PELLEGRINI (pouvoir de M. WITTMER nul pour ce point)
M. WITTMER
Mme PIGOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : M. PELLEGRINI a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point. Par conséquent le pouvoir de M. WITTMER est nul pour ce point.
Mme PIGOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

32. ENVIRONNEMENT - ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-AVOLD AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENTRETIEN ET L'AMENAGEMENT DE LA ROSSELLE (S.I.E.A.R.) - CONTRIBUTION 2015.

Exposé de M. HELFENSTEIN, conseiller municipal, rapporteur.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-SPF 42 du 6 avril 1982 portant création du Syndicat intercommunal pour l'entretien et l'aménagement de la Rosselle modifié par arrêté préfectoral n° 05-2002 du 28 novembre 2002 portant extension des compétences du syndicat ;

Considérant l'adhésion de la commune de Saint-Avold au S.I.E.A.R. par délibération du 15 octobre 2007 ;

Considérant la lettre du S.I.E.A.R. en date du 7 avril 2015 nous informant de la modification de la contribution des communes membres, portée à 3 euros par habitant portant la contribution de la commune de Saint-Avold à cinquante mille cinq cent trente-deux euros (16 844 habitants x 3€ = 50 532€).

Après avis favorable de la commission de l'environnement et de la commission des finances, il vous est demandé de vous prononcer favorablement pour le versement de cette contribution à hauteur de cinquante mille cinq cent trente-deux euros, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015.

Décision du Conseil municipal : Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 11 juin 2015
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)

Envoyé en préfecture le 15/06/2015
Reçu en préfecture le 15/06/2015
Affiché le 15/06/2015
ID : 057-215706060-20150605-166_2015_CM_33-DE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointe(s) (9)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphaël WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Séphie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique JIMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. PELLEGRINI (pouvoir de M. WITTMER nul pour ce point)
M. WITTMER
Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : M. PELLEGRINI a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point. Par conséquent le pouvoir de M. WITTMER est nul pour ce point.
Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

**33. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE
L'EXERCICE 2015 (RELEVANT DE LA COMPETENCE DU SERVICE ARCHIVES)**

Exposé de Mme PISTER, adjointe, rapporteur en remplacement de Mme SALAMONOWSKI, conseillère municipale, absente, ayant donné procuration.

La commission municipale Sécurité, occupation du domaine communal, patriotique, soumet à l'approbation de l'Assemblée ses propositions d'attribution de subventions aux associations patriotiques et du devoir de mémoire qui figurent sur l'état annexé. Celui-ci prévoit, comme les années passées, l'octroi de subventions de fonctionnement normal et de subventions ponctuelles pour dépenses spécifiques, pour un montant total de 1 850,00€.

Les crédits sont prévus au budget primitif sur le compte 65/33-6574 pour la somme de 1 850,00€.

Après avis de la commission Sécurité, occupation du domaine communal, patriotique, et de la commission des finances, il vous est donc proposé de verser aux associations le montant de leur subvention de fonctionnement 2015 comme défini ci-après.

Décision du Conseil municipal : Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 11 juin 2015
Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

**ETAT DE REPARTITION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES
AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES ET DU DEVOIR DE MEMOIRE POUR L'EXERCICE 2015**

N° D'ORDRE	ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUE		Utilisation Installations municipales	
		FONCTIONNEMENT NORMAL	SUBVENTION PONCTUELLE		
		DESTINATION	MONTANT		
		TOTAL			
1	Commission de sécurité, occupation du domaine public, patriotique Président: M. VUKOJEVIC Chapitre 65/33-6574 1 850,00 € ANCIENS COMBATTANTS MILITAIRES FRANCAIS - A. MAGINOT - N° 1729 Vol. XXXII C/c: CCM Saint-Avoid 10278 05450 00020027001 10	400,00 €		Maison des assoc.: 1 salle + réunions	400,00 €
2	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS N° 1680 Vol. XXXI C/c: CRCA Saint-Avoid 16106 00021 00896438000 47	50,00 €		Maison des assoc.: réunions	50,00 €
3	ASSOCIATION DE MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS - A. LOFI N° 93 Vol. II C/c: CCM Saint-Avoid 10278 05450 00026228740 72	100,00 €			100,00 €
4	ASSOCIATION EUROPEENNE CIVILE ET MILITAIRE DU DEVOIR DE MEMOIRE Vol. XXXII Folio 1799 C/c: CCM Saint-Avoid 10278 05450 00020432201 14	50,00 €	Sonorisation pour la chorale		250,00 €
					300,00 €

Envoyé en préfecture le 15/06/2015

Reçu en préfecture le 15/06/2015

Affiché le 15/06/2015

ID : 057-215706060-20150805166_2015_CM_33-DE

N° D'ORDRE	ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUE			Utilisation Installations municipales	
		FONCTIONNEMENT NORMAL	SUBVENTION PONCTUELLE DESTINATION	MONTANT		TOTAL
5	ASSOCIATION DES SOUS-OFFICIERS DE RESERVE - N° 118 Vol. III C/c: CCM Saint-Avoid 10278 05450 00020421501 07	100,00 €			100,00 €	Maison des assoc.: 1 salle + AG
6	HOMMAGE AUX SOLDATS AMERICAINS DE LA WAR 2 Vol. 33 folio 1911 C/c: CRCA Folschviller 16106 00048 96001141691 90	100,00 €	Voyage en Normandie	50,00 €	150,00 €	
7	UNION DES INVALIDES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE Vol. XXVIII Folio 1498 C/c: CE Lorraine Champagne Ardenne 15135 00500 08001413701 78	250,00 €	Congrès départemental	250,00 €	500,00 €	
8	ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS MOSELLE SECTION ST-AVOLD ACPG CATM TOE N° 36 Vol. V C/c: CCM Saint-Avoid 10278 05450 00021000540 63	50,00 €			50,00 €	
9	FRANCE ETATS UNIS Vol. XXIII Folio 1294 C/c: BP Lorraine Champagne 14707 00007 00719502106 40	200,00 €			200,00 €	
	TOTAL GENERAL:	1 300,00 €		550,00 €	1 850,00 €	

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)

Envoyé en préfecture le 15/06/2015
Reçu en préfecture le 15/06/2015
Affiché le 15/06/2015
ID : 057-215706060-20150605-166_15_CM34_1-DE

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjoint(s) (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETNACHER
Léthalie GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphaël WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGROT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGROT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. PELLEGRINI (pouvoir de M. WITTMER nul pour ce point)
M. WITTMER
Mme PIGROT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : M. PELLEGRINI a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point. Par conséquent le pouvoir de M. WITTMER est nul pour ce point.
Mme PIGROT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

34. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2015 - ASSOCIATIONS A VOCATION CULTURELLE.

Exposé de M. SLIWINSKI, conseiller municipal, rapporteur.

La commission municipale de la culture soumet à l'approbation de l'assemblée ses propositions d'attribution de subventions aux associations relevant de sa compétence pour l'exercice 2015.

La répartition par association figure sur l'état annexe qui prévoit, comme les années passées, l'octroi de subventions de fonctionnement normal et de subventions ponctuelles (crédits prévus au budget primitif 2015 sur les comptes 65/0232 - 6574 et 65/33 - 6574).

Dans le même ordre d'idée, il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens relative à la subvention attribuée à l'Harmonie Municipale (crédits prévus au budget primitif 2015 sur le compte 65/3112 - 6574).

Il vous est par ailleurs demandé d'autoriser des virements de crédits de :
- 200 € du compte 65/0232-6574 au compte 011/0241-6232,
- 7 950 € du compte 65/33-6574 au compte 011/0241-6232.

Décision du Conseil municipal : Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 11 juin 2015
Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI



**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE
SAINT-AVOLD ET L'HARMONIE DE SAINT-AVOLD
Année 2015**

Entre :

- 1) La Ville de SAINT-AVOLD, représentée par son Maire en exercice, Monsieur André WOJCIECHOWSKI, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 5 juin 2015, ci-après désignée par les termes "la Ville",

d'une part,

Et

- 2) l'Association dénommée Harmonie de Saint-Avold, représentée par son Président Monsieur André JAEGER agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes "Harmonie de Saint-Avold",

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

L'Harmonie de Saint-Avold est inscrite au registre des associations depuis le 11 juin 1986 sous le numéro de Volume XVI N° 923. L'article 3 des statuts de l'Harmonie de Saint-Avold stipule que le but premier est de contribuer par sa participation musicale au rehaussement des fêtes et des manifestations organisées par la Ville de Saint-Avold. Elle peut aussi participer à toute autre fête ou manifestation à laquelle elle sera invitée ou elle-même organisatrice. Cette association compte aujourd'hui plus de 60 membres.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour but de permettre de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions allouées par la Ville à l'Harmonie de Saint-Avold pour remplir ses missions d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

ARTICLE 2 - OBJECTIFS

Les missions confiées à l'Harmonie de Saint-Avold auront pour objectif de contribuer par sa participation musicale au rehaussement des fêtes et des manifestations organisées par la Ville de Saint-Avold. Elle participera à toutes les manifestations patriotiques organisées par la municipalité ainsi qu'aux défilés. L'Harmonie de Saint-Avold contribuera à l'animation culturelle de la ville par divers concerts qu'elle donnera au cours de l'année. Elle organisera également des stages de musique.

.../...

ARTICLE 3 – MISSIONS GÉNÉRALES

Pour bénéficier des subventions de la Ville, l'Harmonie de Saint-Avoid se doit de présenter des actions conformes aux missions décrites ci-dessous par catégories :

- manifestations patriotiques : participations à toutes les manifestations patriotiques ainsi qu'aux défilés organisés par la Ville de Saint-Avoid ;
- concerts : gala annuel, fête de la musique, concert lors de la saison estivale au parc municipal ;
- formation : pour les musiciens inscrits au Conservatoire de Musique et stages pour le chef d'orchestre.

Le Conservatoire de musique et l'Harmonie veilleront à constamment travailler en commun afin qu'une passerelle existe entre le potentiel du conservatoire et le renouvellement des membres de l'Harmonie. (En 2004, les deux structures ont élaboré un CD en commun.)

Une liste, non exhaustive, des besoins municipaux par rapport à l'Harmonie, est établie comme suit pour l'année 2015 :

- 8 mai cérémonie Armistice 1945
- 13 juin feux de la Saint Jean au quartier Emile Huchet
- 21 juin fête de la musique
- 13 juillet défilé Fête Nationale - concert (prévoir report éventuel sur Festival naborien mi août)
- 30 août estivales du kiosque - concert au parc municipal
- 11 novembre cérémonie Armistice 1918
- 5 décembre défilé Saint-Nicolas

Des besoins supplémentaires pourront être ajoutés à la demande de la Municipalité dans un délai raisonnable (au moins 3 semaines à l'avance), l'Harmonie se réservant, uniquement dans ce cas, le droit de ne pas répondre à la demande de la Ville s'il y a impossibilité physique de réunir suffisamment de membres pour des besoins ponctuels. L'Harmonie mettra néanmoins tout en œuvre pour assurer ces besoins ponctuels.

ARTICLE 4 – CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement sont attribués par la Ville à l'Harmonie de Saint-Avoid pour contribuer à couvrir le coût des missions visées à l'article 3. La subvention accordée d'un montant de 43 000 € est déterminée au vu d'un programme d'actions et d'un budget présenté par l'Harmonie de Saint-Avoid en accompagnement de sa demande de subvention.

Ces crédits sont notamment affectés à la rémunération du chef d'orchestre, aux frais de fonctionnement, aux frais de formation, à l'achat d'équipements et d'habillement ainsi qu'aux indemnités de déplacement des musiciens.

La Ville adressera à l'Harmonie de Saint-Avoid une lettre de notification indiquant le montant de la subvention allouée et portant rappel des conditions d'utilisation de la subvention dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.

ARTICLE 5 – CREDITS D'INVESTISSEMENT

Des crédits d'investissement peuvent être prévus au budget par la ville pour l'achat d'instruments de musique. Pour l'année 2015 aucun crédit d'investissement n'a été inscrit. Les instruments de musique restent propriété de la Ville et à ce titre font l'objet d'une inscription sur la liste d'inventaire.

.../...

ARTICLE 6- COMPTES-RENDUS ET CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ

L'Harmonie de Saint-Avoid transmettra à la Ville de Saint-Avoid, au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document sera assorti de toutes les justifications nécessaires, et notamment d'un bilan certifié conforme.

La Ville de Saint-Avoid se réserve le droit de contrôler l'utilisation de la subvention donnée dans les documents visés ci-dessus. A cet effet, ses agents habilités pourront se faire présenter toutes pièces de comptabilité nécessaires à leur vérification. Ils pourront procéder à toute vérification utile pour s'assurer que les intérêts contractuels de la Ville de Saint-Avoid sont sauvegardés.

L'Harmonie de Saint-Avoid devra également communiquer à la Ville les procès-verbaux de ses Assemblées Générales.

Si pour une raison quelconque, la subvention n'était pas affectée par l'association à l'objet pour lequel elle avait été octroyée, la Ville de Saint-Avoid se réserve le droit de demander à l'association le remboursement en partie ou en totalité de la somme perçue.

ARTICLE 7 – DURÉE

La présente convention est conclue pour l'année 2015, exercice au cours duquel la subvention est octroyée, sauf dénonciation adressée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis d'un mois.

ARTICLE 8 – RÉSILIATION

Si pour une cause quelconque résultant du fait de l'Harmonie de Saint-Avoid et qui porterait préjudice à la Ville, ou si la présente convention ne devait pas être appliquée, la Ville se réserve la possibilité de dénoncer unilatéralement la présente convention sans préavis ni indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus.

ARTICLE 9 – LITIGE

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai d'un mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

Fait à Saint-Avoid, le

Le Président de l'Association,

Le Maire,

A. JAEGER

A. WOJCIECHOWSKI

ANNEXE 2 AU POINT N°34 DU CM DU 05.06.2015

**ETAT DE REPARTITION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS
POUR L'EXERCICE 2015**

N° d'ordre	ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUE (€)			TOTAL	Utilisation Installations municipales
		FONCT. normal	SUBVENTION PONCTUELLE			
			DESTINATION	MONTANT		
Commission de la Culture Présidente : Mme BOUR-MAS Vice-Président : M. SLIWINSKI Chapitre 65/33-6574 Subventions aux associations culturelles						
1	UNION CHORALE CONCORDIA - N° 1482 Vol. XXVII C/c : CCM St-Avoid n° 10278 05450 00020048540 92	200			200	ex CIO
2	CHORALE STE-CECILE - N° 459 C/c : CCM St-Avoid n° 10278 05450 00050147840 74	100			100	
3	BAYONNANCES - N° 989 Vol. XVIII C/c : CCM Creutzwald n°10278 05231 00020236201 84	150			150	ex CIO
4	CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS - N° 58 Vol. X C/c : CIC St AVOID n° 90087 33346 00016465101 85	100			100	ex CIO
5	PSALETTE GREGORIENNE - N° 475 C/c:CCM St-Avoid n°10278 05450 00020524801 22	200			200	ex CIO
6	AMICI MIEL (Association de muelque) - N° 52 Vol 47 C/c : CCM St-Avoid n°10278 05450 00020595901 25	200			200	
7	LES AMIS DE LA PEINTURE - N° 938 Vol. XVII C/c : BPLC St-Avoid n° 14707 00007 00719141020 02	600			600	Salle des Congrès : exposition
8	CARNAVAL CLUB - N° 1410 Vol.26 C/c: CCM St AVOID n° 10278 05450 00020467901 02	2 200			2 200	Agora : bal carnaval
9	SOCIETE D'HISTOIRE DU PAYS NABORIEN - SECTION SAINT-AVOID - N° 1803 Vol. 32 C/c : CCM St AVOID n° 10278 05450 00020311401 22	1600			1 600	Salle des Congrès : assemblée générale
10	GLÜCK AUF JEANNE D'ARC - N°1782 Vol. 32 C/c: CCM St-Avoid n° 10278 05450 00020144001 53	200			200	
11	ASS. ALGERIENNE EN MOSELLE EST N°1254 Vol. 22 C/c : BNP PARIBAS St-Avoid n° 30004 01145 00003028387 87	100			100	
12	PLASTICA NABORIA - N° 2243 Vol. 36 C/c: CCM ST-AVOID n° 10278 05450 00020429201 90	200			200	salle B.Crusem
13	NABORIENNE DES SAVEURS - N° 2230 Vol. 36 C/c: CCM ST-AVOID n° 10278 05450 00020422601 05	200			200	petite salle Agora 1x/mois
TOTAL		6 050		0	6 050	
Chapitre 65/0232 - 6574 Subvention Radio St-Nabor						
14	RADIO SAINT-NABOR - N° 755 Vol. XIII C/c: CCM Folschviller n° 10278 05461 00017772645 82	800			800	
Chapitre 65/3112 - 6574 Subvention Harmonie Municipale						
15	HARMONIE MUNICIPALE - N° 923 Vol. XVI C/c : CCM St AVOID n° 10278 05450 00024171140 83	43 000			43 000	Bâtiment 002 - Rue de Dudweiler
				Avençe déjà versée (délib. du 23/02/2015)	24 000	
				reste à verser	19 000	
TOTAL		43 000			43 000	
TOTAUX GENERAUX :		49 850			49 850	

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Envoyé en préfecture le 15/06/2015
Reçu en préfecture le 15/06/2015
Affiché le 15/06/2015
ID : 057-215706060-20150605-166_15_CM34_2-DE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjoint(s) (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETINACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphaël WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie GOLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. PELLEGRINI (pouvoir de M. WITTMER nul pour ce point)
M. WITTMER
Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : M. PELLEGRINI a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point. Par conséquent le pouvoir de M. WITTMER est nul pour ce point.
Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

35. CENTRE CULTUREL PIERRE MESSMER – FESTIVAL SAINT'A FOLK 2015

Exposé de M. SLIWINSKI, conseiller municipal, rapporteur.

La 8^{ème} édition du festival de musique celtique « SAINT'A FOLK » est programmé le samedi 05 septembre 2015 à la salle AGORA de 20h00 à 2h00.

Son organisation est assurée conjointement par l'association RHESUS POSITIF de Saint-Avold et la ville de Saint-Avold. Un contrat d'engagement fixe toutes les dispositions nécessaires à son bon déroulement.

Une subvention de 2000,00 € est attribuée à l'Association par la ville. La ville prendra également à charge les frais liés à la sécurité.

La gestion de la billetterie est assurée par l'Association qui fixe le prix d'entrée.

Il vous est proposé, après avis favorable des commissions de la culture et des finances :

- d'accorder une subvention de 2000,00 € et de prévoir un prélèvement de 2000,00 € sur le chapitre 011.6042 et de l'affecter au chapitre 65-6574
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat d'engagement.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015 :

- article - 11/0 - 6232 pour les dépenses de la sécurité

Décision du Conseil municipal : Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 11 juin 2015
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI ✓

ANNEXE AU POINT N°35 DU CM DU 05.06.2015

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Convenu :

ENTRE :

L'Association « RHESUS POSITIF », représentée par
Michel BESCH
Maison des Associations
Rue de Dudweiler
57500 SAINT-AVOLD
06.72.38.20.88
Michel.besch@gmail.com

Et :

La Ville de Saint-Avold, représentée par
Monsieur André WOJCIECHOWSKI
Maire de la Ville de
57500 SAINT-AVOLD
Conseiller Départemental de la Moselle

La Ville de Saint-Avold soutient Monsieur Michel BESCH, représentant l'Association « RHESUS POSITIF » pour l'organisation d'un festival de musique celtique « SAINT'A FOLK » le samedi 05 septembre 2015 de 20h00 à 2h00, à la salle Agora.

Pour cette 8^{ème} édition la participation de la Ville s'élève à 2000,00 euros, versée à l'association sous forme d'une subvention.

Article 1 : La Ville s'engage à fournir et mettre en place une scène, disposant de prises électriques suffisantes ou un tableau d'alimentation électrique suffisamment puissant pour accueillir le matériel de sonorisation et d'éclairage afin d'assurer la prestation dans les meilleures conditions.

Article 2 : L'Association est chargée de mettre en place les chaises et les tables, ainsi que leur rangement en fin de soirée.

Article 3 : L'Association s'occupe de la billetterie, définit le prix d'entrée et encaissera la totalité des recettes. Elle prendra à sa charge les droits d'auteur.

Article 4 : La Ville prendra à sa charge la sécurité de la manifestation.

Article 5 : En cas de non respect délibéré de ces clauses, la Ville de Saint-Avold et l'Association se réservent le droit, soit d'interrompre, soit d'annuler la prestation et le cas échéant, avoir recours à des moyens légaux.

Article 7 : Ce présent contrat doit être renvoyé après signature des deux parties.

L'Organisateur,
Monsieur le Maire
Conseiller Départemental de la Moselle

Le représentant de l'Association
« Rhésus Positif »

A. WOJCIECHOWSKI

M. BESCH

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Envoyé en préfecture le 15/06/2015

Reçu en préfecture le 15/06/2015

Affiché le 15/06/2015

ID : 057-215708060-20150605-166_15_CM34_3-DE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjoint(s) (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STBLMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascale HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. PELLEGRINI (pouvoir de M. WITTMER nul pour ce point)
M. WITTMER
Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : M. PELLEGRINI a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point. Par conséquent le pouvoir de M. WITTMER est nul pour ce point.
Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

36. HOMMAGE PUBLIC - PLACE FERDINAND BERTRAND.

Exposé de Mme ELMERICH, conseillère municipale, rapporteur.

La municipalité étant soucieuse de rendre un hommage public à M. Ferdinand BERTRAND, cofondateur du club vosgien de Saint-Avold, décédé le 25 août 2014 à l'âge de 79 ans, il vous est proposé de dénommer le parking attenant à la MJC, « Place Ferdinand BERTRAND ».

En fonction de ce qui précède, il vous est proposé de délibérer comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 2541-12 alinéa 7 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission de l'urbanisme,

Vu l'accord de Mme Veuve Yvette BERTRAND,

décide

de nommer le parking susvisé, « place Ferdinand BERTRAND ».

Décision du Conseil municipal : Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour extrait-conforme
Saint-Avold le 11 Juin 2015
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI

Place Ferdinand BERTRAND



Echelle - 1:2000

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Envoyé en préfecture le 15/06/2015
Reçu en préfecture le 15/06/2015
Affiché le 15/06/2015
ID : 057-215706060-20150605-166_15_CM34_4-DE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjoint(s) (9)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothar GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphaël WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (5)

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)

M. PELLEGRINI (pouvoir de M. WITTMER nul pour ce point)
M. WITTMER
Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : M. PELLEGRINI a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point. Par conséquent le pouvoir de M. WITTMER est nul pour ce point.
Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

37. DECLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE SAINT-AVOLD EN VUE DU DEPLACEMENT DE LA CLOTURE DU POSTE ELECTRIQUE DE SAINT-AVOLD PAR LA SOCIETE RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE)

Exposé de M. VUKOJEVIC, adjoint, rapporteur.

La société RTE souhaite déplacer la clôture qui sécurise le poste électrique sis au nord du ban communal.

Or ce projet, qui suppose un défrichement préalable est incompatible avec le classement en Espaces Boisés Classés (EBC) de l'emprise concernée.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'engager une procédure de déclaration de projet qui permet de modifier, de manière accélérée, le contenu d'un document d'urbanisme lorsque celui-ci s'oppose à la réalisation d'une opération d'intérêt général (articles L. 300-6 et R. 123-23-2 du Code de l'urbanisme).

Cette modification consistera une diminution d'environ 75 ares de l'emprise classée en EBC.

Préalablement à l'enquête publique, le projet sera soumis à l'examen conjoint des personnes publiques associées.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur la déclaration de projet et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Les frais liés à cette procédure seront laissés à la charge de RTE.

Décision du Conseil municipal : Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 15 juin 2015
Le



A. WOJCIECHOWSKI

DEPARTEMENT DE MOSELLE



Hôtel de Ville
36, boulevard de Lorraine
BP 10010 57500 SAINT-AVOLD
Tel: 03 87 91 10 07
Fax: 03 87 91 36 47

DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION DE PROJET

TRAVAUX DE DEPLACEMENT D'UNE PORTION DE LA CLOTURE DU POSTE ELECTRIQUE DE SAINT-AVOLD PAR RTE – SECURISATION DU POSTE

-SUPPRESSION D'UN ESPACE BOISE CLASSE-

2 – Notice explicative

I – CONTEXTE DE LA DECLARATION DE PROJET

A - Description générale d'opération

La société RTE souhaite procéder au **déplacement de la clôture du poste électrique de Saint-Avoid**. Ce déplacement a pour but de **sécuriser son emprise foncière**.

En effet, la société SANEF mène actuellement des travaux importants de rénovation de sa gare de péage, ainsi que le creusement d'un bassin de rétention. Ces deux ouvrages se situant à proximité immédiate de la clôture du poste électrique de RTE.

Le principe des travaux menés par la SANEF consiste en l'intégration des voies rapides sur la barrière pleine voie existante, en tenant compte d'une logique de distribution des modes de paiement (cf. plan général des travaux p.3 de la notice).

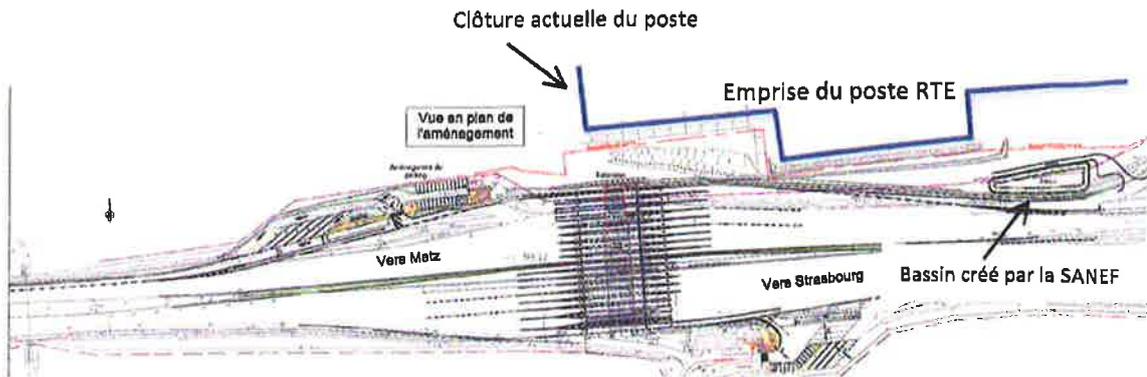
Les îlots et les voies dédiées au télépéage sans arrêt sont plus larges et plus longues que les îlots et voies traditionnelles. Un recalepinage est nécessaire en prenant en compte les structures existantes (poteaux de l'auvent notamment) et en intégrant une voie supplémentaire par sens de circulation. Il en résulte une extension de la plate-forme de péage au droit de la barrière et de l'auvent, mais aussi sur la plateforme autoroutière de part et d'autre, pour permettre la mise en place de la géométrie conforme aux recommandations de l'Etat.

Le côté Sud étant contraint notamment par la présence du local de surveillance, l'extension est réalisée côté Nord uniquement, dans le sens Strasbourg – Metz, avec une largeur supplémentaire d'environ 15 à 20 mètres pour la zone de circulation et les îlots. Ainsi, le pied de talus est repoussé de 15 à 20 mètres maximum sur le secteur situé entre le péage et le début de l'entonnement côté Strasbourg (côté poste électrique de RTE).

Enfin, un bassin de rétention sera réalisé à proximité immédiate du poste électrique de RTE.

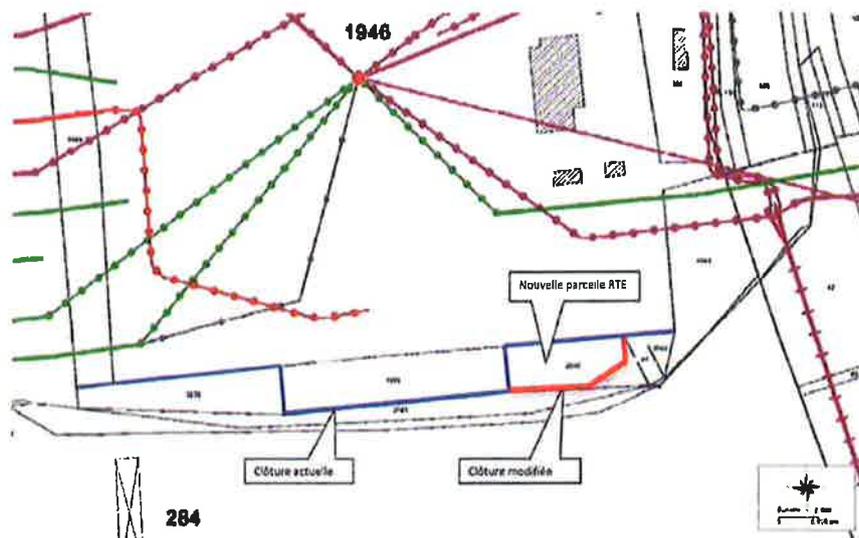
L'extension de la plateforme de la SANEF a nécessité l'acquisition de terrain auprès de l'Office National des Forêts (ONF).

Cette emprise initialement en Espaces Boisés Classés au PLU de Saint-Avoid a été déclassée par le biais d'une procédure de déclaration de projet approuvée par délibération du conseil municipal en date du 29 avril 2014.



Plan général des travaux de la SANEF sur le poste de péage de Saint-Avoid

La société RTE souhaite ainsi effectuer un simple déplacement de clôture, dans le but de pérenniser son foncier autour de cette partie du poste. Une convention de mise à disposition anticipée avec l'ONF a été signée avant le transfert définitif de la nouvelle parcelle de l'emprise foncière du poste.



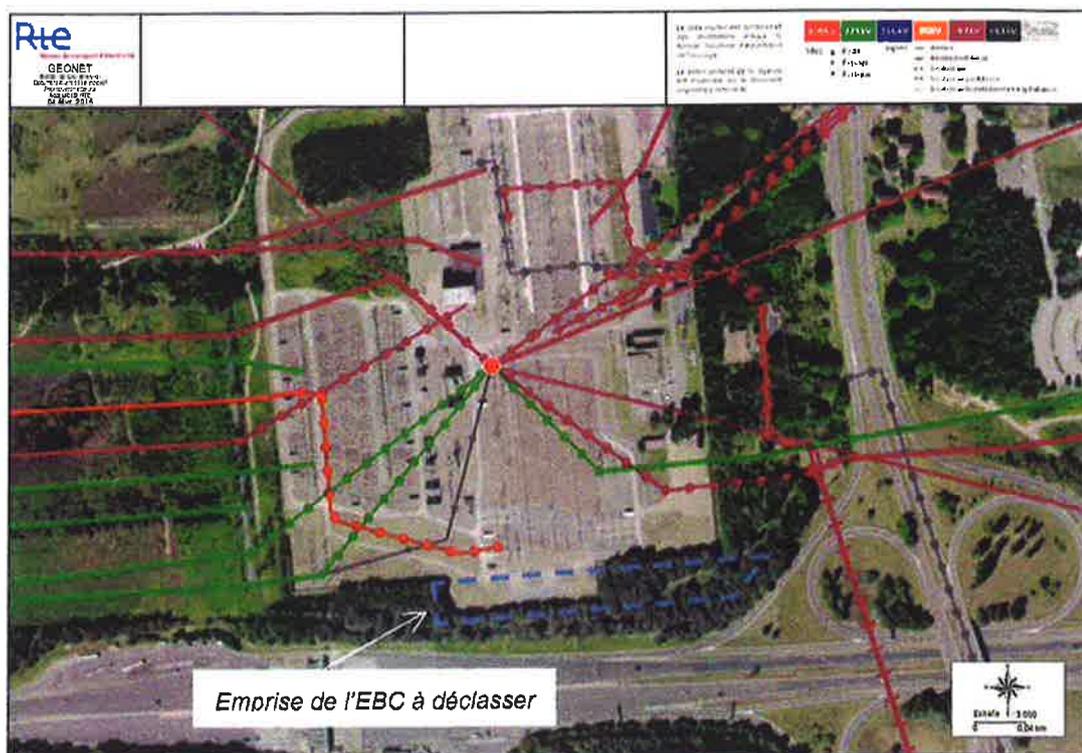
Présentation des travaux de déplacement de la clôture

Comme l'était l'emprise des terrains nécessaire aux travaux de la SANEF, l'emprise où doit être déplacée la clôture est actuellement classée en **Espaces Boisés Classés au PLU de Saint-Avoid**, ce qui y interdit tout défrichement.

En conséquence, la commune de Saint-Avoid doit mettre en compatibilité son PLU et ainsi, supprimer une surface d'Espace Boisé Classé pour permettre la réalisation du projet d'intérêt général de RTE.

II – PRESENTATION DES EVOLUTIONS DU PLU DE SAINT-AVOLD

La modification sur le PLU de Saint-Avold ne concerne que le plan de zonage n°1 au 1/5000^{ème}.
L'emprise de l'Espace Boisé Classé (EBC) sur les parcelles de RTE en cours d'acquisition est ainsi supprimée. L'emprise de l'EBC supprimée est de 75 a 53 ca dont 41 a 96 ca ne sont actuellement pas boisés. Pour précision, seuls 24 a de terrains seront effectivement déboisés.

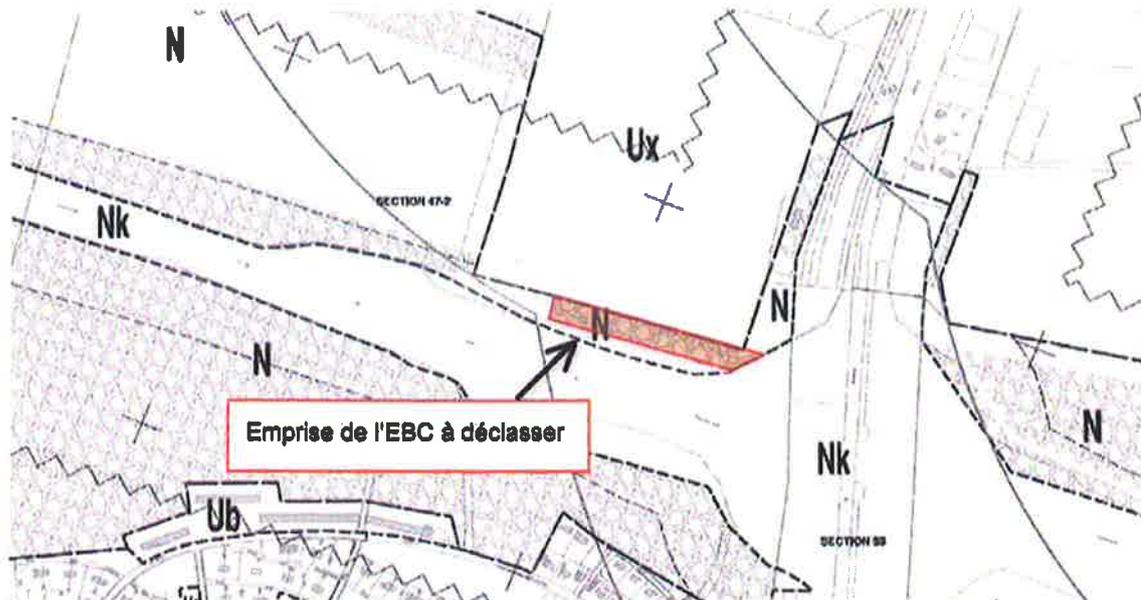


Présentation de l'occupation des sols de l'EBC à déclasser

Travaux de déplacement d'une portion de la clôture du poste électrique de Saint-Avold réalisés par RTE
Dossier d'enquête préalable à la déclaration de projet

4

2 – Notice explicative



*Présentation de l'emprise de l'EBC à déclasser sur le plan de zonage
en vigueur du PLU de Saint-Avoid*

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 15/06/2015
Reçu en préfecture le 15/06/2015
Affiché le 15/06/2015
ID : 057-215706060-20150605-166_15_CM34_5-DE

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointe (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Léahle CAUDIG
Josyane BECKER
Aurore PELLEGRINI
Sylvie BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSEROT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphaël WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrice MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. PELLEGRINI (pouvoir de M. WITTMER nul pour ce point)
M. WITTMER
Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : M. PELLEGRINI a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point. Par conséquent le pouvoir de M. WITTMER est nul pour ce point.
Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

38. PARTICIPATION A LA MANIFESTATION « FETE DES VOISINS – EDITION 2015 »

Exposé de M. TLEMSANI, adjoint, rapporteur en remplacement de Mlle HALBWACHS, conseillère municipale, absente ayant donné procuration.

La 16^{ème} édition nationale de la fête des voisins est organisée cette année le 29 mai 2015.

La Ville partenaire privilégiée de cette opération qui se déroule grâce au concours d'associations de quartier que sont le CIA Huchet, le CIA Wenheck, Le CIA de Jeanne d'Arc, l'Association Victor Calland, ainsi que l'Association des Locataires de la SNI Sainte Barbe.

La Fête des Voisins permet de développer la cordialité et la solidarité dans son milieu de vie. Une initiative pour contrer l'anonymat, renforcer les liens de proximité.

Pour cette manifestation, le soutien de la Ville se traduit par une participation financière pour les associations porteuses de projet.

Compte tenu de ce qui précède, votre assemblée est appelée à approuver le versement d'une subvention aux associations suivantes :

- Le CIA Huchet,	250,00 €
- Le CIA Wenheck	250,00 €
- Le CIA de Jeanne d'Arc	250,00 €
- L'Association Victor Calland au quartier Faubourg	250,00 €
- L'Association des locataires de la SNI Sainte Barbe	250,00 €

Les subventions seront à imputer au chapitre 65/70-6574

Décision du Conseil municipal : Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 11 juin 2015
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 17/06/2015
Reçu en préfecture le 17/06/2015
Affiché le 17/06/2015
ID : 057-215706060-20150605-168_15_CM39-DE

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjoint(s) (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christlan THIBERCY
Mireille STRLMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Stéphanie COLBUS
	Nathalie PIGEOT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. PELLEGRINI (pouvoir de M. WITTMER nul pour ce point)
M. WITTMER
Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : M. PELLEGRINI a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point. Par conséquent le pouvoir de M. WITTMER est nul pour ce point.
Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

39. DOMAINE : CESSION D'UN TERRAIN A BATIR SIS RUE DE L'ERMITAGE AU PROFIT DES EPOUX ERIC BARAN CIFTCI

Exposé de M. VUKOJEVIC, adjoint, rapporteur.

La commune de Saint-Avold disposait d'un terrain constructible de 95a 09ca sis rues de l'Ermitage et d'Essin, qu'elle a décidé de diviser, pour partie, en cinq parcelles à bâtir. A ce jour trois terrains ont déjà été vendus.

Par courrier du 23 mars 2015, les époux Eric Baran CIFTCI ont informé la commune de leur intérêt pour l'un des deux terrains restants, à savoir la parcelle cadastrée :

Ban de Saint-Avold
Section 37 n°396 d'une contenance de 8a 30ca

Une proposition leur a été faite au prix de 8 500 € HT l'are, qu'ils ont accepté, comme pour les autres terrains, et conformément à l'estimation domaniale réceptionnée le 26 mai 2015.

Ceci étant exposé, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent :

- a) de céder à M. et Mme Eric Baran CIFTCI, demeurant 36/B rue de la Gare à VALMONT (57730), la parcelle visée ci-dessus ;

- b) de fixer le prix de cession à 8500 euros HT l'are + TVA le cas échéant (HUIT MILLE CINQ CENTS), soit un prix total de 70 550 € SOIXANTE DIX MILLE CINQ CENT CINQUANTE)
- c) de préciser que le montant du prix de vente sera payable comptant à la signature de l'acte de vente aux frais exclusifs de l'acquéreur (frais d'acte et d'arpentage et de viabilité) ;
- d) d'inscrire dans l'acte de vente une obligation de faire qui consiste en la construction d'une maison individuelle ;
- e) de préciser que les acquéreurs devront soumettre dans les 6 mois suivant la signature de l'acte notarié à intervenir au plus tard le 30 juin 2016, un dossier de permis de construire et à terminer les constructions dans un délai de 2 ans à compter de la même date ;
- f) de requérir par ailleurs l'inscription au Livre Foncier d'un droit à la résolution au profit de la Ville de Saint-Avold, en cas d'inobservation de l'une ou l'autre des clauses de l'acte à intervenir en exécution de la présente délibération ;
- g) de demander que le taux des dommages et intérêts forfaitaires imposé aux acquéreurs en cas de résolution de la vente pour inexécution des charges soit porté à 10 % du prix de cession ;
- h) d'autoriser M. le Maire à comparaître à l'acte de cession à intervenir et plus généralement de le charger de l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil municipal : Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 11 juin 2015

Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)

Envoyé en préfecture le 15/06/2015
Reçu en préfecture le 15/06/2015
Affiché le 15/06/2015
ID : 057-215706060-20150605-166_15_CM34_7-DE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjoint(s) (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothar GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphaël WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nothalie PIGEOT

Absents (10)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (5)

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)

M. PELLEGRINI (pouvoir de M. WITTMER nul pour ce point)
M. WITTMER
Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : M. PELLEGRINI a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point. Par conséquent le pouvoir de M. WITTMER est nul pour ce point.

Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

40. DOMAINE : ECHANGE IMMOBILIER A INTERVENIR DANS LA ZONE DE L'AGORA ENTRE LA COMMUNE ET LA SCI JULIE

Exposé de M. HAYDINGER, conseiller municipal, rapporteur.

La SCI JULIE, représentée par M. Romain ZEBI, dont le siège social est à LONGEVILLE-lès-SAINT-AVOLD, ZI Route de Faulquemont, propriétaire d'une parcelle dans le lotissement de l'Agora, a sollicité l'acquisition d'une emprise communale d'environ 437m² attenante à sa propriété.

En parallèle, la régie municipale ENERGIS, nous a alerté sur le fait qu'il existe, en limite Ouest de la parcelle appartenant à la SCI JULIE, de nombreux réseaux sur une surface d'environ 86m², de telle sorte que la commune a souhaité procéder à l'échange de ces deux emprises.

Conformément à l'estimation des domaines du 23 octobre 2014, la SCI JULIE versera à la commune une soule de 5 625€, représentant la différence entre les deux valeurs vénales des terrains en question.

En conséquence, vos commissions foncier/opérations immobilières vous proposent d'accepter cet échange en délibérant comme suit :

- a) la commune cède à la SCI JULIE, représentée par M. Romain ZEBI, dont le siège social est à LONGEVILLE-lès-SAINT-AVOLD (57740), ZI Route de Faulquemont, l'emprise communale d'environ 437m², sous réserve d'arpentage, à détacher de la parcelle d'origine cadastrée :

Ban de Saint-Avold
Section 32 n° 309 - 4ha 12a 30ca

- b) en échange, la SCI JULIE cède à la commune une emprise d'environ 85m², sous réserve d'arpentage, à détacher de la parcelle d'origine cadastrée :

Ban de Saint-Avold
Section 32 n°222-19a 33ca

Celle-ci sera classée dans le domaine public communal.

- c) l'échange est accepté moyennant une soulte de 5625€ (CINQ MILLE SIX CENT VINGT CINQ) à verser par la SCI JULIE à la commune. Celle-ci sera payée comptant le jour de la signature de l'acte d'échange ;
- d) de préciser que les frais d'acte et d'arpentage seront partagés chacun pour moitié ;
- e) d'autoriser le Maire à signer l'acte d'échange à intervenir et plus généralement de le charger de la présente délibération ;

Décision du Conseil municipal : Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 11 juin 2015
Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

Envoyé en préfecture le 15/06/2015

Reçu en préfecture le 15/06/2015

Affiché le 15/06/2015

1570572 13706300 20150005-166_15_CM34_7-DE

Croquis
N°15031

Commune : de SAINT AVOLD
Section : 32
Lieu-dit : Gross Stockbeller

Croquis
N°

Croquis sans échelle

Ce document, destiné aux archives cadastrales, est établi conformément aux prescriptions de l'article 52 de la loi du 31 mars 1864

Point	X	Y
10536	918372.476	165741.637
10537	918329.571	165737.946
10107	918329.043	165974.371
10152	918305.572	165747.578
10153	918307.250	165743.638
10154	918306.223	165738.723
10155	918306.905	165735.691
10156	918291.888	165708.987
10157	918296.789	165705.942
10158	918310.981	165720.255
10159	918313.512	165729.456
10160	918323.710	165728.222
10161	918320.638	165720.255
10162	918323.710	165728.222
10163	918329.043	165688.875
10164	918351.174	165665.675
10165	918371.136	165661.989
10166	918379.774	165658.487
10285	918354.039	165655.986
10284	918371.747	165644.489
10632	918297.686	165703.992
10633	918297.307	165702.267
10634	918297.314	165701.010
10635	918371.210	165658.516
10636	918371.161	165673.454
10637	918371.506	165662.306
15296	918381.499	165635.002
15112	918389.709	165658.006
15113	918390.435	165664.140
15114	918396.727	165681.075
15115	918392.521	165707.183
15120	918397.388	165651.356
15121	918398.981	165640.303
15122	918398.981	165641.471
15126	918396.835	165642.029
15181	918383.345	165642.486
15271	918396.046	165634.135

Le 4 Février 2015

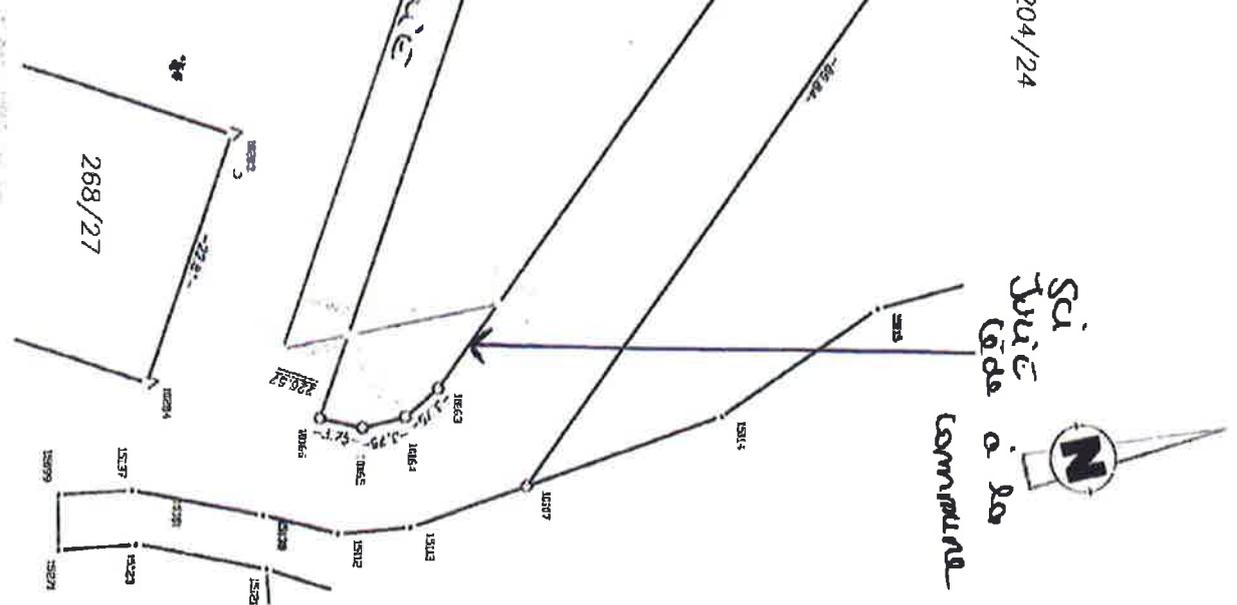


La nouvelle limite est mentionnée encre par les propriétaires
suscipiens qui demandent la division de leurs parcelles
et l'inscription au Livre Foncier des parcelles créées.

Commune de SAINT AVOLD

SCI JULIE
Le Gérant : Guy BOURGAIN

21, Rue de la République - 57400 SAINT AVOLD
Tél : 03 87 29 02 83
Fax : 03 87 29 02 78
Site : 530 729 466 - RCS ASSTZ



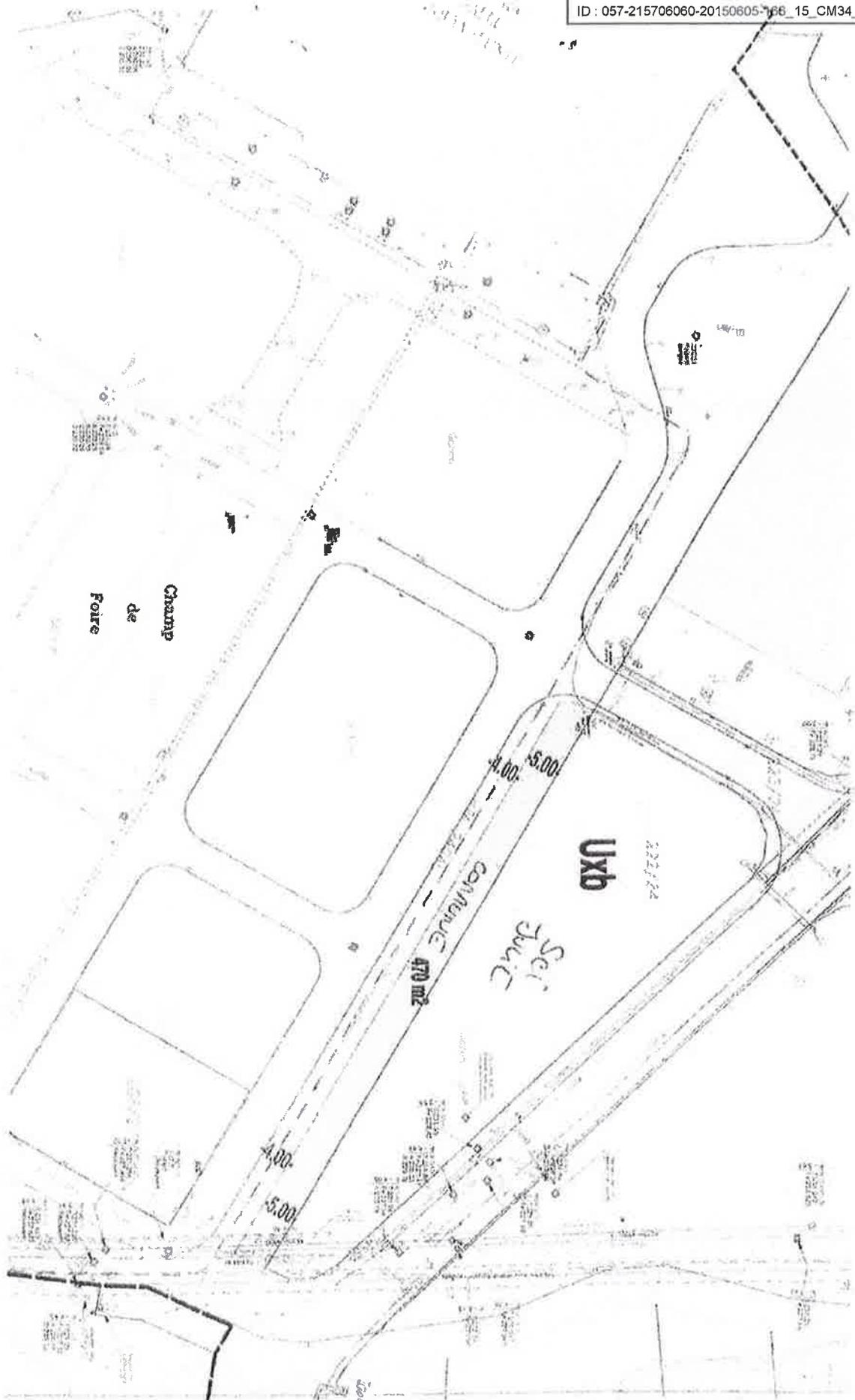
Envoyé en préfecture le 15/06/2015

Reçu en préfecture le 15/06/2015

Affiché le 15/06/2015

SLO

ID : 057-215706060-20150605-166_15_CM34_7-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERYC
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrice MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (3)**

Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

41. DOMAINE : CESSION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL SIS AU 26 RUE LEMIRE

Exposé de M. BRETTNACHER, conseiller municipal, rapporteur.

La municipalité a envisagé la vente de l'immeuble communal, sis au 26 rue Lemire cadastré :

Ban de Saint-Avold
Lieudit : « rue Lemire »
Section 28 n° 124 d'une contenance de 8a44ca

Ce bâtiment est constitué de:

- au sous-sol: un dégagement et 4 caves
- au rez-de chaussée : deux appartements de type F1 et F2 occupés
- au 1^{er} étage: un appartement de type F4.
- au 2^{ème} étage: un appartement de type F3
- au-dessus: combles perdus
- 3 garages indépendants

La S.A.S Anthony ROTONDO siégeant au 62 rue Hirschauer à 57500 SAINT-AVOLD, s'est portée acquéreur de cet immeuble.

Il vous est proposé de retenir cette candidature pour la présente opération dans la mesure où l'offre de 65 000 euros est la seule qui soit faite.

Ce prix est inférieur à l'estimation domaniale du 4 août 2014 qui s'élève à 200 000 euros hors taxes.

La minoration résulte du fait que l'acquéreur désire investir dans le projet d'un pôle médical pour un montant de 600 000 euros. Pour se faire l'investisseur prévoit la démolition complète du bâtiment, la réhabilitation étant trop onéreuse. Le coût de la déconstruction est estimé à 66 528 euros.

Ceci étant exposé, vos commissions des opérations immobilières et des finances vous proposent:

- a) de céder à la S.A.S. Anthony ROTONDO dont le siège est au 62 rue Hirschauer à 57500 SAINT-AVOLD le bien cadastré :

Ban de Saint-Avold
Lieudit « rue Lemire »
Section 28 n°124 d'une contenance de 8a44ca

au prix de 65 000 euros (SOIXANTE CINQ MILLE) hors taxes + T.V.A le cas échéant, payable comptant à la signature de l'acte de vente;

- b) d'assortir à la présente vente les conditions suivantes, à insérer dans l'acte de cession à savoir :

L'acquéreur devra se soumettre

1. à l'obligation de démolir l'immeuble cédé à ses frais.
 2. aux prescriptions du règlement du P.L.U. de la ville de Saint-Avold ainsi qu'aux servitudes passives grevant le terrain.
 3. à une obligation de faire qui figurera dans l'acte et qui consistera à réaliser un pôle médical.
 4. à réaliser et à achever la construction dans un délai de 2 ans à compter de la date de signature de l'acte notarié à intervenir au plus tard le 30 juin 2016;
- c) de requérir par ailleurs l'inscription au Livre Foncier d'un droit à la résolution au profit de la Ville de Saint-Avold en cas d'inobservation de l'une ou de l'autre des clauses de l'acte à intervenir en exécution de la présente délibération ;
- d) de demander que le taux des dommages et intérêts forfaitaires imposés aux acquéreurs en cas de résolution de la vente pour inexécution des charges soit porté à 10% du prix de cession ;
- e) d'autoriser d'ores et déjà M. le Maire à céder le premier rang des inscriptions à faire figurer au Livre Foncier par la présente délibération pour le cas où un organisme financier venait demander cette cession de rang au titre du financement de l'opération ;

- f) d'autoriser M. le Maire à comparaître à la signature des actes de vente, de cession de rang et de le charger plus généralement de l'exécution de la présente délibération étant précisé que tous les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur;

---discussion---

A la question de Mme IMBAUT de savoir si des publicités ont été faites pour la cession de cet immeuble, M. le Maire répond par l'affirmative et explique que seules 5 ou 6 personnes se sont rendues au service foncier afin d'obtenir des informations mais qu'une seule finalement est prête à l'acquérir malgré l'état général du bâtiment. Il explique en effet que la SAS ROTONDO désire investir dans le projet d'un pôle médical pour un montant de 600 000 euros et pour se faire il prévoit la démolition complète du bâtiment. Selon lui, le prix de cession s'explique tout à fait et principalement compte tenu du projet de l'acquéreur, de l'état du bâtiment et du coût de la démolition et réhabilitation.

Selon M. LANG ce n'est pas le 1^{er} projet de pôle médical sur la commune ; il s'interroge sur le fait de multiplier ce type de cabinet médical qui nécessite de nombreux praticiens.

M. le Maire acquiesce et précise que la question a été largement débattue avec l'ARS, avec le directeur de HOSPITALOR etc.. ; il en ressort que pour attirer des médecins et spécialistes il est indispensable de leur proposer des aides à l'installation, financières ou autres.

Décision du Conseil municipal :

Proposition adoptée à la majorité.

A noter : 1 CONTRE (M. BREM) et 1 ABSTENTION (Mme TIRONI JOUBERT).

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 27 octobre 2016
Pour le Maire absent,
L'adjoint délégué,


R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marlyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (3)**

Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

**42. DOMAINE : CESSION APRES DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
D'UNE EMPRISE SISE RUE DU CHEVREUIL**

Exposé de Mme PISTER, Adjointe, rapporteur.

M. et M. Cyrille BAJC sont propriétaires de locaux sis 2 rue du Chevreuil. Ils souhaitent louer à une infirmière libérale une cellule. Pour se faire, les lieux doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ils se portent donc acquéreurs d'une emprise de terrain communal de 41 m2 qui leurs est nécessaire pour la réalisation d'une rampe d'accès.

Une proposition de cession a été acceptée au prix de 10 euros le mètre carré.

L'estimation domaniale en date du 31 mars 2015 conclut à une valeur de 25 euros le mètre carré.

Cette aliénation peut être envisagée après déclassement du domaine public communal de la parcelle en question.

Une enquête publique sur le secteur a déjà été menée à cet effet du 04 au 19 juin 2014 inclus en vue de recueillir les observations éventuelles du public, préalablement à la décision que le conseil municipal est appelé à prendre ce jour.

Aucune observation défavorable n'a été apposée sur le registre d'enquête ce qui a conduit M. Michel DRUI, commissaire enquêteur, à émettre un avis favorable au projet.

En conséquence, il vous est proposé de délibérer comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu le décret n°85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté municipal du 30 avril 2014 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique en cause, ainsi que l'ensemble des pièces du projet ;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur ;

Vu l'avis favorable des commissions des opérations immobilières et des finances

Décide :

- a) de déclasser du domaine public communal l'emprise communale de 41 m² à détacher de la parcelle cadastrée ;

Ban de Saint- Avold

Lieudit : «cité Jeanne d'Arc»

Section 61 n°1010 d'une contenance de 23a21ca;

- b) de céder aux époux. Cyrille BAJC, demeurant 10 c rue de France à 57500 SAINT-AVOLD, l'emprise communale citée ci-dessus au prix de 10 euros hors taxes le mètre carré, soit un montant de 410 euros (QUATRE CENT DIX) hors taxe + T.V.A le cas échéant, payable comptant à la signature de l'acte de vente à intervenir;

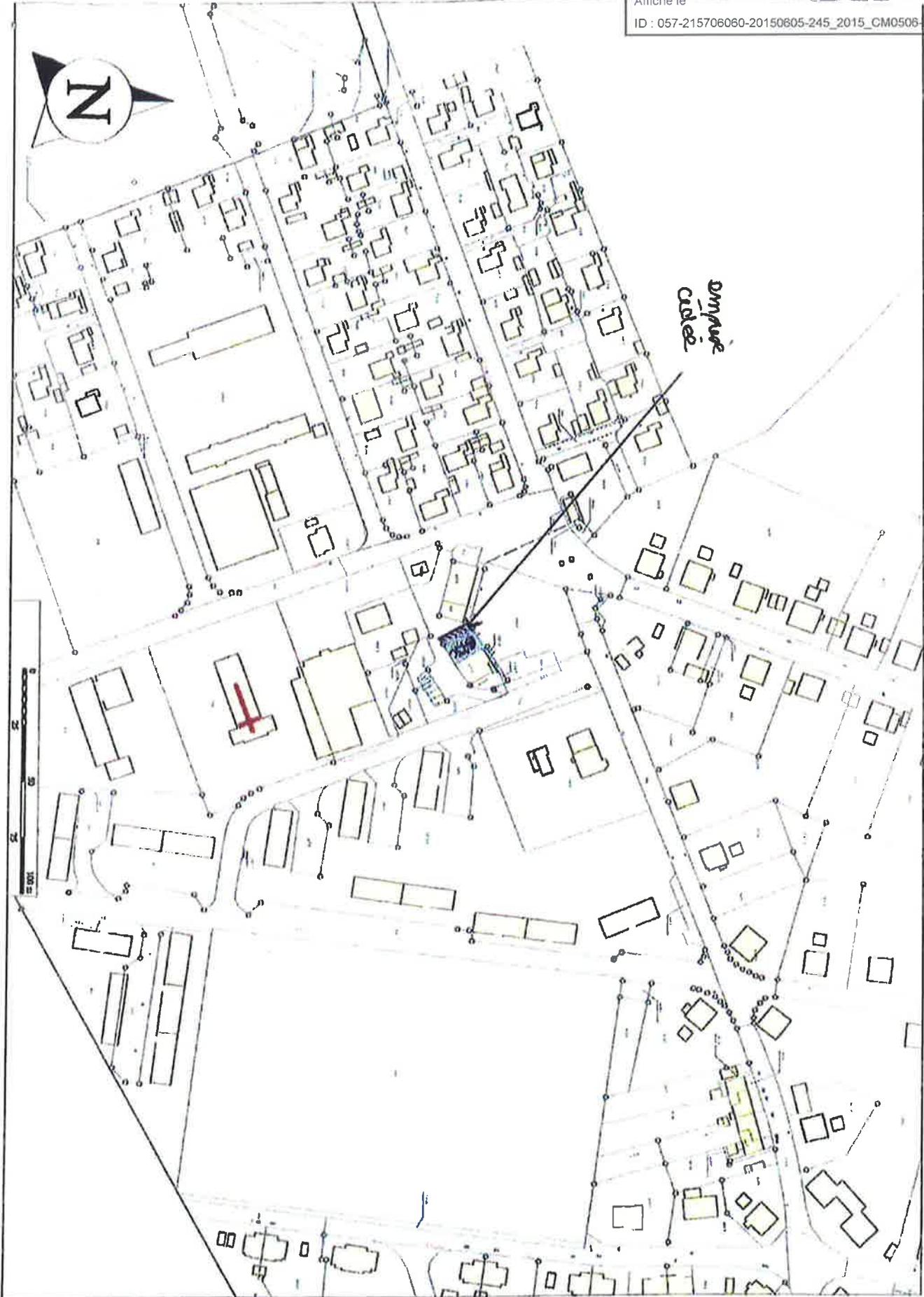
de donner tous pouvoirs à M. le Maire en vue de signer l'acte de vente étant précisé que les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur

Décision du Conseil municipal : Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 11 juin 2015
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjoint(s) (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELEFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (9)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (6)

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (3)

Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

POINT DIVERS / QUESTION ORALE

REPOSE DE M. LE MAIRE A M. I.-CLAUDE BREM DU GROUPE « ST-AVOLD AVENIR ».

Exposé de M. le Maire.

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, M. Jean-Claude BREM du groupe « *St-Avold Avenir* » m'a adressé, par courrier réceptionné le 1^{er} juin 2015, une question en ces termes :

Monsieur le Maire,

Objet : *Question à mettre dans les points divers de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2015.*

« Depuis votre élection comme maire en 2001 ? vous vous êtes octroyé une voiture de fonction ainsi que les services d'un chauffeurs à temps plein. Cette voiture, avec chauffeur, est utilisée pour tous vos déplacements, tant pour vos activités communales, extra communales et privées.

D'après la circulaire ministérielle du 15 avril 1992, il est clairement établi que les élus locaux et principalement l'exécutif n'ont pas le droit de disposer d'un véhicule de fonction attribué de façon permanente et exclusive.

Compte tenu du non-respect de cette circulaire vous vous êtes octroyé un privilège illégal. De nombreux naboriens s'interrogent, à juste titre, du montant de ce privilège.

Pouvez-vous indiquer en toute transparence et de façon détaillée le coût de revient exact de ce privilège pour l'année 2014.

Que comptez-vous faire pour vous mettre en conformité avec la circulaire ministérielle du 15 avril 1992, Recevez, Monsieur le Maire, mes salutations »

*Pour le groupe «ST-AVOLD AVENIR»
Jean-Claude BREM, Conseiller municipal*

Voici ma réponse :

Le véhicule communal est utilisé uniquement dans le cadre des obligations attachées à ma fonction d' élu et en aucun cas ce véhicule est utilisé à des fins personnelles.

D'ailleurs, par principe, aucune disposition n'interdit à un maire d'utiliser un véhicule de la mairie pour les besoins de ses fonctions d' élu.

Notez M. BREM, que la circulaire du 15 avril 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux n'est plus dans l'ordonnancement juridique aujourd'hui et, en tout état de cause, elle prévoyait simplement les modalités de remboursement des frais de transport déboursés par l' élu dans le cadre de ses fonctions mais sans condamner à aucun moment, l'octroi d'un véhicule de fonction au profit d'un élu.

C'est d'ailleurs en ce sens qu'une réponse ministérielle en date du 19 janvier 1998 indique *« rien ne s'oppose à ce que l'exécutif d'une collectivité locale fasse usage de voitures de service dont sa collectivité se serait dotées »*.

Cette position est confirmée par une autre réponse ministérielle de 2007.



Pour extrait conforme
St-Avold le 12 juin 2015
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjoint(s) (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire CAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BEGNER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUE
Nathalie PIGEOT

Absents (9)Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (6)

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. CAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (3)

Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

POINT DIVERS / QUESTION ORALE – REPOSE DE M. LE MAIRE A MME MONIQUE IMBAUT DU GROUPE « ST-AVOLD AVENIR ».

Exposé de M. le Maire

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, Mme Monique IMBAUT du groupe « *St-Avold Avenir* » m'a adressé, par courrier réceptionné le 1^{er} juin 2015, une question en ces termes :

« Monsieur le Maire,

Objet : question orale pour le conseil municipal du 5 juin 2015.

L'article L 2122-22 vous donne délégation pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

L'article L 2122-23 vous oblige à rendre compte des actions judiciaires en cours régulièrement lors des conseils municipaux. (Extrait art L. 2122-23 « le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal »).

Pourriez-vous nous donner des informations précises sur chacune des actions en justice en cours, dans lesquelles la commune est impliquée, soit en tant que demandeur, soit en tant que défendeur ?

Respectueusement.

Pour le groupe «ST-AVOLD AVENIR»
Monique IMBAUT, Conseillère municipale

Voici ma réponse :

Madame,

Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, vous trouverez, lors du prochain Conseil municipal, les éléments concernant les délégations du maire.



Pour extrait conforme
Saint-Avoine le 12 juin 2015
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 5 juin 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique-BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Stéphanie COLBUS
	Nathalie PIGEOT

Absents (9)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (6)

Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. GAUDIG à M. STEINER
M. BECKER à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à Mme JOHO
M. WITTMER à M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI
Mme PIGEOT à M. MALICK

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (3)

Mme PIGEOT (M. MALICK absent, pouvoir nul)
M. MALICK (absent excusé)
Mme ODDO (absente excusée)

OBSERVATIONS : Mme PIGEOT a donné procuration à M. MALICK qui était absent. De ce fait, la procuration est nulle pour ce conseil.

POINT DIVERS / QUESTION ORALE

REPONSE DE M. LE MAIRE A MME TIRONI-JOUBERT DU GROUPE « ST-AVOLD AVENIR ».

Exposé de M. le Maire.

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, Mme Michèle TIRONI-JOUBERT du groupe « *St-Avold Avenir* » m'a adressé, par courrier réceptionné le 1^{er} juin 2015, une question en ces termes :

Objet : question à mettre dans les points divers du conseil municipal du vendredi 5 juin 2015.

« Monsieur,

Fin avril 2015, la ville de Saint-Avold a communiqué dans la presse locale un appel à candidature pour la constitution d'un conseil citoyen dans les quartiers prioritaires Carrière et Wenheck.

Aucune information en direction des élus n'ayant eu lieu à ce sujet, nous souhaiterions connaître aujourd'hui les candidatures enregistrées. D'autant que certains Naboriens ayant recherché des informations et le formulaire d'inscription à télécharger sur le site de la mairie, n'ont rien trouvé.

Par avance, nous vous remercions pour les informations que vous nous communiquerez lors de ce conseil.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations»

*Pour le groupe «ST-AVOLD AVENIR»
Michèle TIRONI-JOUBERT»*

Voici ma réponse :

Madame,

Les conseils citoyens sont initiés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dans les quartiers prioritaires.

L'information a paru dans la presse locale et sur le site internet de la ville. Le formulaire était téléchargeable jusqu'au 15 mai dernier.

Nous allons soumettre la liste des candidats représentant le conseil citoyen à Monsieur le Préfet.



Pour extrait conforme
Saint-Avoird le 12 juin 2015
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS

Prière de signer dans la case correspondante, sous votre nom.

M. André WOJCIECHOWSKI	M. René STEINER	M. Yahia TLEMSANI
M. Michel KIEFFER	Mme Gabrielle PISTER	M. Christian THIERCY
Mme Mireille STELMASZYK	Mme Nadine AUDIS	M. Gilbert VUKOJEVIC
Mme Véronique BOUR-MAS ABSENTE	M. Gérard BRETTNACHER	M. Lothaire GAUDIG ABSENT
Mme Josyane BECKER	M. Antoine PELLEGRINI	M. Sylvain BECKER ABSENT
Mme Anne LAUER	Mme Sylvie BOISSENOT	Mme Michèle JOHO
M. Pascal HELFENSTEIN	Mme Estelle ELMERICH	Mme Nathalie PILI
Mme Marilyn SALAMONOWSKI ABSENTE	M. Raphaël WITTMER ABSENT	M. Frédéric SLIWINSKI
Mme Sophie HALBWACHS ABSENTE	M. Jean-Claude BREM	Mme Monique IMBAUT
Mme Michèle TIRONI JOUBERT	M. Dominique LANG	M. Patrick MALICK ABSENT
Mme Virginie ODDO ABSENTE	Mme Nathalie PIGEOT ABSENTE	M. Serge HAYDINGER

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été examinées,
M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 18h35